

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	72,00 €
avec la propriété industrielle	116,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	85,00 €
avec la propriété industrielle	137,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	103,00 €
avec la propriété industrielle	166,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule	55,00 €

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions).....	8,00 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,50 €
Commerces (cessions, etc...).....	8,90 €
Sociétés (Statuts, convocations aux assemblées, avis financiers, etc...).....	9,30 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 5.666 du 23 décembre 2015 portant nomination et titularisation du Chef du Protocole au Ministère d'Etat (p. 79).

Ordonnance Souveraine n° 5.669 du 23 décembre 2015 portant nomination et titularisation d'un Chargé de Mission au Secrétariat du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme (p. 79).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2016-1 du 7 janvier 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié (p. 80).

Arrêté Ministériel n° 2016-2 du 7 janvier 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-407 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant l'Iran (p. 81).

Arrêté Ministériel n° 2016-3 du 7 janvier 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 2011-301 du 19 mai 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Syrie (p. 82).

Arrêté Ministériel n° 2016-4 du 7 janvier 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « MONTE-CARLO-RADIODIFFUSION » au capital de 549.000 € (p. 83).

Arrêté Ministériel n° 2016-5 du 7 janvier 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SOGEFON S.A.M. » au capital de 200.000 € (p. 84).

Arrêté Ministériel n° 2016-6 du 7 janvier 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « TECHNI-PHARMA » au capital de 150.000 € (p. 84).

Arrêté Ministériel n° 2016-7 du 7 janvier 2016 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Assistant au Musée d'Anthropologie Préhistorique (p. 84).

Arrêté Ministériel n° 2016-8 du 11 janvier 2016 abrogeant l'arrêté ministériel n° 2015-632 du 19 octobre 2015 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 85).

Arrêté Ministériel n° 2016-9 du 12 janvier 2016 portant fixation du taux de la contribution des employeurs et de la Caisse des Congés payés du Bâtiment au « Fonds Complémentaire de Réparation des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles » au titre de l'année 2016 (p. 86).

Arrêté Ministériel n° 2016-10 du 12 janvier 2016 relatif au survol de l'espace aérien monégasque par des engins volants télépilotes (p. 86).

Arrêté Ministériel n° 2016-11 du 13 janvier 2016 réglementant la circulation des piétons, le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion du 84^{ème} Rallye Automobile de Monte Carlo (p. 87).

Arrêté Ministériel n° 2016-12 du 13 janvier 2016 réglementant la circulation des piétons, le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion du 19^{ème} Rallye Monte Carlo Historique (p. 88).

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2016-3 du 11 janvier 2016 portant agrément de personnels pénitentiaires habilités à assurer des missions d'extraction et d'escorte de personnes détenues (p. 88).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2016-0025 du 11 janvier 2016 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 89).

Arrêté Municipal n° 2016-0034 du 6 janvier 2016 réglementant la circulation des piétons à l'occasion d'une opération immobilière (p. 89).

Arrêté Municipal n° 2016-0097 du 11 janvier 2016 portant délégation de signature pour les documents certifiés conformes par le Service de l'Etat Civil - Nationalité (p. 90).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général.

Communiqué n° 2016-1 du 13 janvier 2016 relatif à une sanction prise, en application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption (p. 90).

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 90).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 90).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2016-5 d'un Attaché au Service de l'Emploi relevant de la Direction du Travail (p. 90).

Avis de recrutement n° 2016-6 d'un Administrateur au Conseil National (p. 91).

Avis de recrutement n° 2016-7 et n° 2016-8 de deux Secrétaires-sténodactylographes au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération (p. 91).

Avis de recrutement n° 2016-9 de 3 Elèves Lieutenants de Police à la Direction de la Sécurité Publique (p. 92).

Avis de recrutement n° 2016-10 de 17 Elèves Agents de Police à la Direction de la Sécurité Publique (p. 94).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Etablissement « Black Legend Monaco » (p. 96).

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 97).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Erratum au Communiqué n° 2015-17 du 21 décembre 2015 relative au S.M.I.C. Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 publiée au Journal de Monaco du 8 janvier 2016 (p. 98).

Direction de l'Action Sanitaire.

Tableau de l'Ordre des Médecins - Tableau Annexe de l'Ordre des Médecins - Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes - Liste des Chirurgiens-Dentistes spécialistes qualifiés - Tableau de l'Ordre des Pharmaciens - Professions d'auxiliaires médicaux (au 1^{er} janvier 2016) (p. 98).

MAIRIE

Avis relatif au tableau de révision de la Liste Electorale (p. 108).

COMMISSION DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Nouveaux Agréments délivrés par la C.C.A.F (p. 108).

INFORMATIONS (p. 109).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 112 à p. 128).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 5.666 du 23 décembre 2015 portant nomination et titularisation du Chef du Protocole au Ministère d'Etat.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 2.011 du 18 décembre 2008 portant nomination et titularisation d'un Chargé de Mission au Ministère d'Etat pour les affaires protocolaires ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 décembre 2015 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Marc PAULI, Chargé de Mission au Ministère d'Etat pour les affaires protocolaires, est nommé en

qualité de Chef du Protocole au Ministère d'Etat et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-trois décembre deux mille quinze.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 5.669 du 23 décembre 2015 portant nomination et titularisation d'un Chargé de Mission au Secrétariat du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.364 du 17 août 1978, modifiée, déterminant les emplois supérieurs visés par l'article 4 de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 4.218 du 19 mars 2013 portant nomination d'un Chargé de Mission à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 décembre 2015 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Florence NEGRI, épouse LARINI, Chargé de Mission à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, est nommée en cette même qualité au Secrétariat du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme

et titularisée dans le grade correspondant, à compter du 18 janvier 2016.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-trois décembre deux mille quinze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2016-1 du 7 janvier 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 susvisé, l'annexe II dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*
G. TONELLI.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2016-1
DU 7 JANVIER 2016 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321
DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX PROCEDURES
DE GEL DES FONDS AUX FINS DE LUTTE
CONTRE LE TERRORISME, MODIFIE.

Le texte figurant à l'annexe II dudit arrêté est remplacé par le texte suivant :

1. PERSONNES

1. ABDOLLAHI Hamed (alias Mustafa Abdollahi), né le 11 août 1960 en Iran. Numéro de passeport : D9004878.

2. AL-NASSER, Abdelkarim Hussein Mohamed, né à Al Ihsa (Arabie saoudite), citoyen saoudien.

3. AL YACOUB, Ibrahim Salih Mohammed, né le 16 octobre 1966 à Tarout (Arabie saoudite), citoyen saoudien.

4. ARBABSAR Manssor (alias Mansour Arbabsiar), né le 6 ou le 15 mars 1955 en Iran. De nationalité iranienne et américaine. Numéro de passeport iranien : C2002515 ; numéro de passeport américain : 477845448. Numéro de pièce nationale d'identité : 07442833, date d'expiration : 15 mars 2016 (permis de conduire américain).

5. BOUYERI, Mohammed (alias Abu ZUBAIR ; alias SOBIAR ; alias Abu ZOUBAIR), né le 8 mars 1978 à Amsterdam (Pays-Bas). Membre du groupe Hofstad (Hofstadgroep).

6. IZZ-AL-DIN, Hasan (alias GARBAYA, Ahmed ; alias SA-ID ; alias SALWWAN, Samir), Liban, né en 1963 au Liban, citoyen libanais.

7. MOHAMMED, Khalid Shaikh (alias ALI, Salem ; alias BIN KHALID, Fahd Bin Adballah ; alias HENIN, Ashraf Refaat Nabith ; alias WADOOD, Khalid Adbul), né le 14 avril 1965 ou le 1^{er} mars 1964 au Pakistan. Numéro de passeport : 488555.

8. SHAHLAI Abdul Reza (alias Abdol Reza Shala'i, alias Abd-al Reza Shalai, alias Abdorreza Shahlai, alias Abdolreza Shahla'i, alias Abdul-Reza Shahlae, alias Hajj Yusef, alias Hajj Yusif, alias Hajji Yasir, alias Hajji Yusif, alias Yusuf Abu-al-Karkh), né vers 1957 en Iran. Adresses : 1) Kermanshah, Iran ; 2) Base militaire de Mehran, province d'Illam, Iran.

9. SHAKURI Ali Gholam, né vers 1965 à Téhéran, Iran.

10. SOLEIMANI Qasem (alias Ghasem Soleymani ; alias Qasmi Sulayman ; alias Qasem Soleymani ; alias Qasem Solaimani ; alias Qasem Salimani ; alias Qasem Solemani ; alias Qasem Sulaimani ; alias Qasem Sulemani), né le 11 mars 1957 en Iran. De nationalité iranienne. Numéro de passeport : 008827 (passeport diplomatique iranien), délivré en 1999. Titre : général de division.

2. GROUPES ET ENTITÉS

1. « Organisation Abou Nidal » - « ANO » (également connue sous les noms de « Conseil révolutionnaire du Fatah », « Brigades révolutionnaires arabes », « Septembre noir » et « Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes »).

2. « Brigade des martyrs d'Al-Aqsa ».

3. « Al-Aqsa e.V ».

4. « Babbar Khalsa ».

5. « Parti communiste des Philippines », y compris la « Nouvelle armée du peuple » - « NAP », Philippines.

6. « Gama'a al-Islamiyya » (également connu sous le nom de « Al-Gama'a al-Islamiyya ») (« Groupe islamique » - « GI »).

7. « İslami Büyük Doğu Akıncılar Cephesi » - « IBDA-C » (« Front islamique des combattants du Grand Orient »).

8. « Hamas », y compris le « Hamas-Izz al-Din al-Qassem ».

9. « Hizballah Military Wing » (branche militaire du Hezbollah) [également connu sous les noms de « Hezbollah Military Wing », « Hizbullah Military Wing », « Hizbollah Military Wing », « Hizballah Military Wing », « Hizbollah Military Wing », « Hizbu'llah Military Wing », « Hizb Allah Military Wing » et « Jihad Council » (« Conseil du Djihad ») (et toutes les unités placées sous son autorité, dont l'Organisation de la sécurité extérieure)].

10. « Hizbul Mujahedin » - « HM ».

11. « Groupe Hofstad » (Hofstadgroep).

12. « International Sikh Youth Federation » - « ISYF ».

13. « Khalistan Zindabad Force » - « KZF ».

14. « Parti des travailleurs du Kurdistan » - « PKK » (également connu sous les noms de « KADEK » et « KONGRA-GEL »).

15. « Tigres de libération de l'Eelam tamoul » - « LTTE ».

16. « Ejército de Liberación Nacional » (« Armée de libération nationale »).

17. « Jihad islamique palestinien » - « JIP ».

18. « Front populaire de libération de la Palestine » - « FPLP ».

19. « Front populaire de libération de la Palestine - Commandement général » (également connu sous le nom de « FPLP - Commandement général »).

20. « Fuerzas armadas revolucionarias de Colombia » - « FARC » (« Forces armées révolutionnaires de Colombie »).

21. « Devrimci Halk Kurtuluş Partisi-Cephesi » - « DHKP/C » [également connu sous les noms de « Devrimci Sol » (« Gauche révolutionnaire ») et « Dev Sol » (« Armée/Front/Parti révolutionnaire populaire de libération »)].

22. « Sendero Luminoso » - « SL » (« Sentier lumineux »).

23. « Teyrbazen Azadiya Kurdistan » - « TAK » (également connu sous le nom de « Faucons de la liberté du Kurdistan »).

Arrêté Ministériel n° 2016-2 du 7 janvier 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-407 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant l'Iran.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-407 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant l'Iran ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article premier de l'arrêté ministériel n° 2008-407 susvisé, l'annexe II dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,
G. TONELLI.*

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2016-2
DU 7 JANVIER 2016 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 2008-407 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675
DU 10 JUIN 2008 RELATIVE AUX PROCEDURES
DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE DES
SANCTIONS ECONOMIQUES.

La mention concernant l'entité visée à l'annexe II visée ci-dessous est remplacée par la mention suivante :

B Entités

Nom	Informations d'identification	Motifs
Oil Industry Pension Fund Investment Company (OPIC)	N° 234, Taleghani St, Téhéran, Iran	L'OPIC apporte un appui important au gouvernement iranien en fournissant des moyens financiers et des services de financement pour des projets de développement dans le secteur pétrolier et gazier à diverses entités liées au gouvernement iranien, y compris des filiales d'entreprises publiques (NIOC). Par ailleurs, l'OPIC détient l'IOEC (Iranian Offshore Engineering & Construction Co.), qui a été désignée au motif qu'elle fournit un appui logistique au gouvernement iranien. Le secteur pétrolier et gazier constitue une source importante de financement pour le gouvernement iranien et il existe un lien potentiel entre les recettes pétrolières que l'Iran tire de son secteur de l'énergie et le financement de ses activités posant un risque de prolifération. L'administrateur délégué de l'OPIC est Naser Maleki, qui a été désigné par les Nations unies en raison de sa qualité de chef du Groupe industriel Shahid Hemmat (SHIG) et également de responsable du ministère iranien de la défense et du soutien logistique aux forces armées (MODAFL) chargé de superviser les activités du programme de missiles balistiques Shahab-3 (missile balistique iranien de longue portée actuellement en service). Le SHIG est une entité désignée par les Nations unies au motif qu'il est une entité placée sous le contrôle de l'Organisation des industries aérospatiales (AIO, entité désignée par l'UE) et qu'il participe au programme iranien de missiles balistiques. En conséquence, l'OPIC est directement associée aux activités nucléaires de l'Iran posant un risque de prolifération ou à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires.

Arrêté Ministériel n° 2016-3 du 7 janvier 2016 modifiant l'arrêté ministériel n° 2011-301 du 19 mai 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Syrie.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2011-301 du 19 mai 2011 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant la Syrie ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'article premier de l'arrêté ministériel n° 2011-301 susvisé est remplacé par le texte suivant :

« Article premier - En vertu de l'article premier de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, les établissements de crédit et autres institutions financières, les entreprises d'assurance et tout organisme, entité ou personne sont tenus de procéder au gel des fonds et des ressources économiques appartenant, possédés, détenus ou contrôlés par les personnes physiques ou morales, entités ou organismes, énumérés dans les annexes au présent arrêté ».

ART. 2.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2011-301 susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*

G. TONELLI.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2016-3
DU 7 JANVIER 2016 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 2011-301 DU 19 MAI 2011 PORTANT APPLICATION DE
L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN 2008
RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS
METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ECONOMIQUES.

L'Annexe I de l'arrêté ministériel n° 2011-301 du 19 mai 2011 est modifiée comme suit :

I. L'annexe I comprend la liste des personnes physiques ou morales, entités et organismes qui ont été reconnus comme étant des personnes et entités responsables de la répression violente exercée contre la population civile syrienne, des personnes et entités bénéficiant des politiques menées par le régime ou soutenant celui-ci, ainsi que des personnes physiques ou morales et des entités qui leur sont associées. Elle comprend également :

- a) les femmes et hommes d'affaires influents exerçant leurs activités en Syrie ;
- b) les membres des familles Assad ou Makhlof ;
- c) les ministres du gouvernement syrien au pouvoir après mai 2011 ;
- d) les membres des forces armées syriennes ayant un grade de colonel ou équivalent ou un grade supérieur, en poste après mai 2011 ;
- e) les membres des services syriens de sécurité et de renseignement en poste après mai 2011 ;
- f) les membres des milices affiliées au régime ;
- g) les personnes, entités, unités, agences, organismes ou institutions qui contribuent à la prolifération des armes chimiques ; et les personnes physiques ou morales et les entités qui leur sont associées.

Les personnes, les entités et les organismes relevant de l'une des catégories visées ci-dessus ne sont pas inscrits ou maintenus sur la liste des personnes, entités et organismes figurant à l'annexe I s'il existe des informations suffisantes qu'ils ne sont pas, ou ne sont plus, associés au régime.

II - La mention relative à l'entité ci-dessous est remplacée par la mention suivante :

Nom	Informations d'identification	Motifs
Abdulkarim Group (ou Al Karim for Trade and Industry/Al Karim Group)	5797 Damas Syrie	Parent de Pangates, elle en exerce le contrôle opérationnel. À ce titre, elle apporte son soutien au régime syrien et bénéficie de celui-ci. Elle est en outre associée à la compagnie pétrolière syrienne Sytrol, inscrite sur la liste.

III - La personne et les deux entités énumérées ci-après, ainsi que les mentions y afférentes, sont retirées de la liste :

A. Personnes

N° 205. Samir Hamsho

B. Entités

N° 68. Syria Steel SA

N° 69. Al Buroj Trading

Arrêté Ministériel n° 2016-4 du 7 janvier 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « MONTE-CARLO-RADIODIFFUSION » au capital de 549.000 €.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « MONTE-CARLO-RADIODIFFUSION » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 2 septembre 2015 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 20 des statuts (année sociale) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 septembre 2015.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,
G. TONELLI.*

Arrêté Ministériel n° 2016-5 du 7 janvier 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SOGEFON S.A.M. » au capital de 200.000 €.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « SOGEFON S.A.M. » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 5 octobre 2015 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont autorisées les modifications de :

- l'article 5 des statuts ayant pour objet de réduire la valeur nominale des actions existantes de 200 € à 50 € en portant le nombre d'actions de 1.000 à 4.000 et de porter le capital de la somme de 200.000 € à celle de 250.000 € par création de 1.000 actions nouvelles de 50 € chacune de valeur nominale, ayant pour conséquence la modification de l'article 5 des statuts ;

- l'article 8 des statuts (composition - bureau du Conseil) ;

- l'article 9 des statuts (action de garantie) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 octobre 2015.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*

G. TONELLI.

Arrêté Ministériel n° 2016-6 du 7 janvier 2016 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « TECHNI-PHARMA » au capital de 150.000 €.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « TECHNI-PHARMA » agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 17 septembre 2015 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 2 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 septembre 2015.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*
G. TONELLI.

Arrêté Ministériel n° 2016-7 du 7 janvier 2016 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Assistant au Musée d'Anthropologie Préhistorique.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement d'un Assistant au Musée d'Anthropologie Préhistorique (catégorie A - indices majorés extrêmes 456/593).

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être titulaire, dans l'une des spécialités de la préhistoire, d'un diplôme national sanctionnant cinq années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux années, notamment dans le milieu de l'archéologie et/ou des Musées de Sciences Naturelles, dont une acquise au sein de l'Administration Monégasque.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours, à compter de la publication du présent arrêté, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours aura lieu sur titres et références.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- Mme Valérie VIORA-PUYO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, ou son représentant, Président ;
- M. Christophe PRAT, Directeur Général du Département de l'Intérieur, ou son représentant ;
- M. Thierry ORSINI, Directeur Général du Département des Finances et de l'Economie, ou son représentant ;
- M. Patrick SIMON, Directeur du Musée d'Anthropologie Préhistorique, ou son représentant ;
- M. Yoann AUBERT, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente, ou son suppléant.

ART. 6.

Le recrutement du candidat retenu s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le sept janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*

G. TONELLI.

*Arrêté Ministériel n° 2016-8 du 11 janvier 2016
abrogeant l'arrêté ministériel n° 2015-632 du
19 octobre 2015 plaçant, sur sa demande, une
fonctionnaire en position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.618 du 5 décembre 2013 portant nomination et titularisation d'un Chef de Section au Secrétariat Général du Ministère d'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-632 du 19 octobre 2015 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de Mme Léonore LECUYER, épouse MORIN, en date du 23 novembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 décembre 2015 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2015-632 du 19 octobre 2015 précité, plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité, sont abrogées, à compter du 21 janvier 2016.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*

G. TONELLI.

*Arrêté Ministériel n° 2016-9 du 12 janvier 2016
portant fixation du taux de la contribution des
employeurs et de la Caisse des Congés payés du
Bâtiment au « Fonds Complémentaire de Réparation
des Accidents du Travail et des Maladies
Professionnelles » au titre de l'année 2016.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 444 du 16 mai 1946 étendant aux maladies professionnelles la législation sur les accidents du travail ;

Vu la loi n° 636 du 11 janvier 1958 tendant à modifier et à codifier la législation sur la déclaration, la réparation et l'assurance des accidents du travail, modifiée ;

Vu la loi n° 830 du 28 décembre 1967 relative au fonds complémentaire de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.036 du 17 mai 1968 portant application de la loi n° 830 du 28 décembre 1967 relative au fonds complémentaire de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, modifiée ;

Vu l'avis de la Commission spéciale des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles du 9 décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le taux de la contribution des employeurs, perçue sur toutes les primes d'assurances acquittées au titre de la législation sur les accidents du travail, est fixé à 5 % du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ART. 2.

Le taux de la contribution due par la Caisse des Congés Payés du Bâtiment est fixé à 0,50 % du montant des indemnités de congés payés servies par ladite Caisse au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé et le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*

G. TONELLI.

*Arrêté Ministériel n° 2016-10 du 12 janvier 2016
relatif au survol de l'espace aérien monégasque par
des engins volants télépilotes.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Constitution et notamment son article 68 ;

Vu la Convention relative à l'aviation internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944, et rendue exécutoire à Monaco par l'ordonnance souveraine n° 6.779 du 4 mars 1980 ;

Vu l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale, modifiée ;

Vu la loi n° 622 du 5 novembre 1956 relative à l'Aviation Civile ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.266 du 26 mars 2015 relative aux engins volants non-habités et télépilotes, aux ballons libres légers, aux planeurs ultra légers et aux engins volants captifs ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 6 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application du deuxième alinéa de l'article 4 de l'ordonnance souveraine n° 5.266 du 26 mars 2015, l'utilisation des engins volants visés à l'article 1^{er} de l'ordonnance précitée, à l'exception de ceux cités à l'article 5, est interdite, sauf autorisation du Ministre d'Etat, sur l'ensemble de l'espace aérien de la Principauté pour les périodes suivantes :

- du 22 au 24 janvier 2016 ;

- les 26 et 27 janvier 2016 ;

- le 19 mars 2016 ;

- du 26 au 29 mai 2016 ;

- du 23 au 25 juin 2016.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme et le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*
G. TONELLI.

*Arrêté Ministériel n° 2016-11 du 13 janvier 2016
réglementant la circulation des piétons, le
stationnement et la circulation des véhicules à
l'occasion du 84^{ème} Rallye Automobile de Monte
Carlo.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la Police Générale, modifiée ;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.099 du 15 février 1973 réglementant l'utilisation du port, des quais et des dépendances portuaires, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.364 du 28 juin 2013 portant sur le domaine public portuaire ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-426 du 2 juillet 2015 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que le stationnement des bateaux et engins de mer sur les quais et dépendances des ports ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du lundi 18 janvier 2016 à 6 heures au dimanche 24 janvier 2016 à 18 heures le stationnement des véhicules, autres que ceux participant au rallye susvisé ou nécessaires aux différentes opérations prévues pour le Comité d'Organisation, est interdit :

- sur le quai des Etats-Unis ;
- sur la route de la Piscine ;
- sur l'appontement Central du Port ;
- sur la darse Sud ;
- sur le quai Antoine 1^{er}, dans sa partie comprise entre son intersection avec la route de la Piscine et son numéro 12 ;

- sur le parvis intérieur de la digue Rainier III ;

- sur l'esplanade des Pêcheurs.

ART. 2.

Le jeudi 21 janvier 2016 de 10 heures à 23 heures 59 la circulation des véhicules, autres que ceux participant au rallye de Monte Carlo ou nécessaires aux différentes opérations prévues pour le Comité d'Organisation, est interdite :

- sur le quai des Etats-Unis ;

- sur la route de la Piscine.

ART. 3.

Du samedi 23 janvier 2016 à 08 heures au dimanche 24 janvier 2016 à 18 heures la circulation des véhicules, autres que ceux participant au rallye de Monte Carlo ou nécessaires aux différentes opérations prévues pour le Comité d'Organisation, est interdite :

- sur le quai des Etats-Unis ;

- sur la route de la Piscine ;

- sur l'appontement central du port ;

- sur le quai Antoine 1^{er} ;

- sur le parvis intérieur de la digue Rainier III.

ART. 4.

Du lundi 18 janvier 2016 à 06 heures au dimanche 24 janvier 2016 à 18 heures la circulation des piétons est interdite à l'intérieur des surfaces où s'effectuent le montage et le démontage des structures nécessaires au déroulement du « 84^{ème} Rallye de Monte Carlo ».

Cette disposition ne s'applique pas aux personnels travaillant à la construction de ces éléments et structures ainsi qu'aux personnes dûment autorisées.

ART. 5.

Les dispositions visées précédemment ne s'appliquent pas aux véhicules des services publics et de secours et pourront être modifiées et/ou levées par mesures de police en fonction de la nécessité.

ART. 6.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 7.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*

G. TONELLI.

*Arrêté Ministériel n° 2016-12 du 13 janvier 2016
réglementant la circulation des piétons, le
stationnement et la circulation des véhicules à
l'occasion du 19^{ème} Rallye Monte Carlo Historique.*

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la Police Générale, modifiée ;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.099 du 15 février 1973 réglementant l'utilisation du port, des quais et des dépendances portuaires, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.364 du 28 juin 2013 portant sur le domaine public portuaire ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2015-426 du 2 juillet 2015 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que le stationnement des bateaux et engins de mer sur les quais et dépendances des ports ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 13 janvier 2016 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du vendredi 29 janvier 2016 à 8 heures au mercredi 3 février 2016 à 18 heures le stationnement des véhicules, autres que ceux participant au rallye susvisé ou nécessaires aux différentes opérations prévues pour le Comité d'Organisation, est interdit :

- sur la route de la Piscine ;
- sur l'appontement Central du Port ;
- sur la darse Sud.

ART. 2.

Du vendredi 29 janvier 2016 à 8 heures au mercredi 3 février 2016 à 18 heures la circulation des piétons est interdite à l'intérieur des surfaces où s'effectuent le montage et le démontage des structures nécessaires au déroulement du « 19^{ème} Rallye Monte Carlo Historique ».

Cette disposition ne s'applique pas aux personnels travaillant à la construction de ces éléments et structures ainsi qu'aux personnes dûment autorisées.

ART. 3.

Les dispositions visées précédemment ne s'appliquent pas aux véhicules des services publics et de secours et pourront être modifiées et/ou levées par mesures de police en fonction de la nécessité.

ART. 4.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 5.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le treize janvier deux mille seize.

*Le Conseiller de Gouvernement
pour les Relations Extérieures et la Coopération
en charge des fonctions de Ministre d'Etat,*

G. TONELLI.

ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

*Arrêté du Directeur des Services Judiciaires n° 2016-3
du 11 janvier 2016 portant agrément de personnels
pénitentiaires habilités à assurer des missions
d'extraction et d'escorte des personnes détenues.*

Nous, Ministre plénipotentiaire, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.782 du 16 mai 2012 portant organisation de l'administration pénitentiaire et de la détention, notamment ses articles 62 et 78 ;

Vu notre arrêté n° 2012-8 du 4 juin 2012 fixant les conditions d'application de l'ordonnance souveraine n° 3.782 du 16 mai 2012 précitée, modifié ;

Vu notre arrêté n° 2012-21 du 28 septembre 2012 relatif aux modalités d'intervention adaptées à la maison d'arrêt, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En accord avec la Direction de la Sûreté Publique et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les missions d'extraction et d'escorte des personnes détenues sont confiées au personnel de surveillance de la Maison d'arrêt de Monaco justifiant d'une habilitation de port d'arme à feu délivrée par la Sûreté Publique.

ART. 2.

La liste des personnes habilitées à assurer ces missions est annexée au présent arrêté.

Fait au Palais de Justice, le onze janvier deux mille seize.

*Le Ministre Plénipotentiaire,
Directeur des Services Judiciaires,
Ph. NARMINO.*

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

*Arrêté Municipal n° 2016-0025 du 11 janvier 2016
portant délégation de pouvoirs dans les fonctions
de Maire.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution ;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Madame Marjorie CROVETTO-HARROCH, Adjoint, est déléguée dans les fonctions de Maire du vendredi 15 au mardi 19 janvier 2016 inclus.

ART. 2.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

ART. 3.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 11 janvier 2016, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 11 janvier 2016.

*Le Maire,
G. MARSAN.*

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le 12 janvier 2016.

*Arrêté Municipal n° 2016-0034 du 6 janvier 2016
réglementant la circulation des piétons à l'occasion
d'une opération immobilière.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 63-170 du 10 juillet 1963 relatif à l'exécution de tranchées et à la pose ou l'entretien de canalisations dans le domaine public, modifié ;

Vu l'arrêté municipal du 25 juillet 1930 réglementant la circulation des piétons ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du vendredi 8 janvier au samedi 31 décembre 2016, la circulation des piétons est interdite rue Augustin Vento, dans sa portion comprise entre la rue du Castelleretto et la rue Hubert Clérissi.

ART. 2.

Les dispositions particulières relatives à la circulation des piétons édictées dans le présent arrêté pourront être levées en fonction de l'avancée des travaux et ne s'appliquent pas aux personnels de chantier ou de secours ainsi qu'aux riverains.

ART. 3.

Les dispositions de l'arrêté municipal du 25 juillet 1930 réglementant la circulation des piétons, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

ART. 4.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 5.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

ART. 6.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 6 janvier 2016, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 6 janvier 2016.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le 7 janvier 2016.

Arrêté Municipal n° 2016-0097 du 11 janvier 2016 portant délégation de signature pour les documents certifiés conformes par le Service de l'Etat Civil - Nationalité.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu les articles 43 et 43-1 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La signature des photocopies certifiées conformes, ainsi que des extraits de naissance et des fiches individuelles et familiales d'Etat Civil, est déléguée à Mesdames Cindy SANTINI et Candy BROTONS, ainsi qu'à Monsieur Alexandre MERLO.

ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 11 janvier 2016, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 11 janvier 2016.

Le Maire,
G. MARSAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général.

Communiqué n° 2016-1 du 13 janvier 2016 relatif à une sanction prise, en application de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat fait connaître que :

« Le 18 novembre 2015, S.E. Monsieur le Ministre d'Etat a prononcé, à l'encontre de la société ..., en application de l'article 39 de la loi n° 1.362 du 3 août 2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption, une sanction pécuniaire de 100.000 euros, aux motifs des griefs suivants :

- Insuffisance du système de surveillance qui ne répond pas aux exigences légales de l'article 31 de l'ordonnance souveraine n° 2.318, du fait de paramétrages insuffisamment discriminants ;

- Absence d'une surveillance renforcée et continue des personnes politiquement exposées en contrariété avec l'obligation prévue à l'article 25 de l'ordonnance souveraine n° 2.318 ;

- Insuffisance de la connaissance des clients et de sa formalisation en contrariété avec les articles 3 de la loi n° 1.362 et 10 de l'ordonnance souveraine n° 2.318 entraînant de sérieuses lacunes dans la connaissance des clients et sa corroboration avec leur arrière-plan économique ;

- Insuffisance de la mise en œuvre du devoir de vigilance constante prévu à l'article 4 de la loi n° 1.362 dans le suivi et la mise en cohérence des transactions ou opérations des clients avec leurs activités commerciales et leur profil de risque ;

Constitutifs de manquements graves aux obligations énoncées par cette loi. »

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions ».

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions » Edition 2009 est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » Edition 2009 est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2016-5 d'un Attaché au Service de l'Emploi relevant de la Direction du Travail.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché au Service de l'Emploi relevant de la Direction du Travail pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les missions principales du poste consistent à de :

- la saisie informatique ;
- la vérification de documents administratifs ;
- l'accueil du public.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser parfaitement l'expression écrite et orale ;
- maîtriser l'outil informatique ;
- avoir de bonnes qualités relationnelles ;
- savoir faire preuve de discrétion et de courtoisie ;
- avoir une bonne présentation ;
- être doté d'une grande rigueur et d'une bonne organisation dans la gestion et le suivi de dossiers administratifs ;
- des notions de langues étrangères ainsi que des aptitudes à la gestion d'une caisse seraient appréciées.

Avis de recrutement n° 2016-6 d'un Administrateur au Conseil National.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur au Conseil National, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire, dans le domaine du droit privé, d'un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine juridique, de préférence en droit privé (affaires, sociétés), ou à défaut, être Elève-fonctionnaire titulaire ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- posséder de bonnes aptitudes à la rédaction et à la synthèse ;
- avoir de bonnes connaissances en langue anglaise ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;

- être doté d'une bonne connaissance de l'environnement monégasque sur le plan institutionnel, associatif, culturel et économique ;

- faire preuve d'une grande disponibilité.

Avis de recrutement n° 2016-7 d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un B.E.P. de secrétariat ;
- ou à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience professionnelle d'au moins trois années en qualité de secrétaire ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser les langues française, anglaise (lu, écrit, parlé) et disposer de bonnes connaissances en russe ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint) ;
- savoir faire preuve de discrétion ;
- des notions de comptabilité seraient appréciées.

Pour cet avis de recrutement, le délai pour postuler est prolongé jusqu'au 30 janvier 2016.

Avis de recrutement n° 2016-8 d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe au Secrétariat du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un B.E.P. de secrétariat ;
- ou à défaut, posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience professionnelle d'au moins trois années en qualité de secrétaire ;
- être de bonne moralité ;

- maîtriser les langues française, anglaise (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint) ;
- savoir faire preuve de discrétion ;
- des notions de comptabilité seraient appréciées.

Pour cet avis de recrutement, le délai pour postuler est prolongé jusqu'au 30 janvier 2016.

Avis de recrutement n° 2016-9 de 3 Elèves Lieutenants de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'un concours en vue du recrutement de 3 Elèves Lieutenants de Police est ouvert à la Direction de la Sûreté Publique.

Le nombre d'Elèves Lieutenants de Police à recruter pourra être modifié en fonction des postes qui pourraient se libérer postérieurement à la parution du présent avis.

I - CONDITIONS GENERALES

1. être âgé de 21 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours et de 30 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours,

2. justifier d'un niveau d'études correspondant au niveau licence (L3),

3. être titulaire du permis de conduire de catégorie « B » (véhicules légers),

4. être libre de tout engagement et de toute obligation militaire au moment du recrutement ;

5. être de bonne moralité ;

6. ne seront pas admis à se présenter à ce concours, les candidat(e)s qui ont échoué trois fois au concours d'Elève Lieutenant de Police ou au concours de Lieutenant de Police Stagiaire ainsi que ceux qui ne présentent pas toutes les garanties requises pour l'exercice des fonctions de Lieutenant de Police,

7. conformément à la législation en vigueur, la priorité d'emploi sera réservée aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

II - CRITERES PHYSIQUES

1. avoir une taille minimum, nu-pieds, de 1,65 m pour les candidates et de 1,75 m pour les candidats et avoir un indice de masse corporelle (défini par le rapport poids en kilogrammes / taille en mètre au carré) compris entre 18 et 28, sauf pour les candidats pouvant justifier d'un statut de sportif de haut niveau, ainsi qu'une masse musculaire normale rapportée au poids,

2. avoir une acuité visuelle, sans correction, au moins égale à 15/10^{èmes} pour les deux yeux, sans que l'acuité minimale, sans correction, pour un œil soit inférieure à 7/10^{èmes}, et être indemne de tout trouble de la vision des couleurs, ainsi que de toute anomalie oculaire incompatible avec les missions opérationnelles attachées aux fonctions,

3. avoir les qualités auditives suivantes :

- courbe d'audiométrie ne dépassant pas le seuil d'intelligibilité de 10 db pour les fréquences de 0 à 2000 hertz, 20 db de 2000 à 6000 hertz et 30 db de 6000 à 8000 hertz,

- scores d'intelligibilité sans bruit de fond supérieurs à 88 % pour chaque oreille,

- scores d'intelligibilité mesurés avec les deux oreilles voix chuchotées audibles à 6 mètres sans appareil acoustique,

4. être à jour des vaccins antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique (DTP),

5. n'être atteint d'aucune pathologie incompatible avec les missions opérationnelles attachées aux fonctions,

6. être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit pouvant comporter une exposition aux intempéries et une station debout prolongée.

III - DOCUMENTS A FOURNIR

Les candidat(e)s devront adresser à l'Ecole de Police de la Direction de la Sûreté Publique, Centre Administratif, 2^{ème} étage, 8, rue Louis Notari, 98000 Monaco, au plus tard le vendredi 4 mars 2016, un dossier comprenant :

- une lettre manuscrite de candidature, précisant les motivations,

- un engagement écrit à assurer un service continu de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés compris, et à résider, lors de la prise de fonctions, à Monaco ou dans une commune située à moins de 20 km de Monaco,

- la notice individuelle de renseignements, fournie par la Direction de la Sûreté Publique ou téléchargeable sur le site internet du Gouvernement Princier dûment remplie ; (<http://service-public-particuliers.gouv.mc/Emploi/Recherche-d-emploi-et-recrutement/Recrutement-dans-la-fonction-publique/Devenir-fonctionnaire-de-police>),

- un extrait d'acte de naissance et, pour les candidat(e)s marié(e)s ou chargé(e)s de famille, une photocopie du livret de famille,

- une photocopie des diplômes et/ou attestations justifiant du niveau d'études,

- une photocopie, recto et verso, du permis de conduire les véhicules automobiles, catégorie « B »,

- une photographie couleur en pied récente (format 10 x 15),

- quatre photographies d'identité (3,5 x 4,5) récentes, identiques et nu-tête en noir et blanc ou en couleur sur fond blanc,

- une photocopie de la carte nationale d'identité, en cours de validité,

- un bulletin n° 3 du casier judiciaire établi depuis moins de 3 mois à la date de la première épreuve du concours,

- un certificat de nationalité monégasque ou française,

- un certificat médical d'aptitude délivré par le médecin traitant, attestant au vu du présent avis de recrutement, d'une part, que le ou la candidat(e) ne présente aucun signe d'affection cliniquement décelable tel que spécifié aux points 5 et 6 susmentionnés et, d'autre part, que le ou la candidat(e) est médicalement apte à

participer aux épreuves sportives de ce concours. Ce certificat médical devra, le jour de la première épreuve de ce concours, être daté de moins de trois mois,

- les candidat(e)s de nationalité française, devront fournir une photocopie d'un document de l'autorité militaire attestant de la participation à la journée d'appel de préparation à la défense.

Sera déclaré irrecevable tout dossier présentant un certificat médical incomplet, raturé ou ne respectant pas les formes requises.

L'attention des candidat(e)s est appelée sur le fait qu'ils ne pourront participer aux épreuves sportives sans avoir fourni ces documents.

Les candidat(e)s seront convoqué(e)s pour une vérification des critères administratifs et physiques, avant les épreuves d'admissibilité, étant précisé qu'ils devront impérativement présenter, à cette occasion, les originaux des photocopies des pièces réclamées.

IV - EPREUVES DU CONCOURS

Les candidat(e)s admis(es) à concourir seront convoqué(e)s aux épreuves détaillées ci-dessous, notées sur 20 points chacune et dotées des coefficients suivants :

1. Epreuves d'admissibilité :

a) Epreuves sportives (coef.2) :

- épreuve de natation (50 mètres nage libre),

- course à pied de 1000 mètres,

- parcours d'évaluation des capacités physiques (détails et barèmes disponibles à l'adresse internet : <http://service-public-particuliers.gouv.mc/Emploi/Recherche-d-emploi-et-recrutement/Recrutement-dans-la-fonction-publique/Devenir-fonctionnaire-de-police>).

Une moyenne générale inférieure à 12/20 est éliminatoire.

b) Les candidat(e)s, ayant subi avec succès les épreuves sportives, seront soumis à des tests psychotechniques, destinés à éclairer le jury final, sous la forme d'un avis consultatif, émis par le psychologue, sur la personnalité des postulants,

c) Un commentaire de texte portant sur un fait d'actualité (coef.1).

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

d) Une dissertation sur un sujet de culture générale (coef.2)

Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

e) Une épreuve écrite de droit pénal général et/ou de procédure pénale monégasque (coef.3)

Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

f) Une épreuve écrite de droit public monégasque (coef.2)

Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

2. Epreuves d'admission

a) Une épreuve orale de droit pénal général et/ou de procédure pénale monégasque (coef.1)

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

b) Une épreuve de langue étrangère (coef.1).

L'épreuve de langue étrangère consiste en la traduction orale (durée 10 minutes) en français, sans dictionnaire, d'un texte écrit dans la langue choisie (notée de 0 à 10) et en une conversation de 10 minutes (notée de 0 à 10) dans cette même langue. Les langues étrangères admises sont : anglais, allemand, espagnol, italien. Les candidat(e)s indiquent la langue étrangère dans laquelle ils ou elles désirent être interrogé(e)s lors de la constitution de leur dossier de candidature.

d) Une conversation avec le jury (coef.6).

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

A l'issue des épreuves d'admission, dans la limite des postes disponibles, le jury arrêtera le classement final par ordre de mérite.

Seront admis(es) au concours, dans le respect de la priorité d'emploi aux candidats de nationalité monégasque et dans la limite des postes à pourvoir, ainsi que sous réserve de la délivrance du certificat d'aptitude physique par la Commission médicale de recrutement, les candidat(e)s ayant obtenu le plus grand nombre de points sur 320, avec un minimum exigé de 160 points au terme de l'ensemble des épreuves ; étant entendu que les candidat(e)s faisant déjà partie de l'Administration monégasque ayant obtenu, au moins, ces 160 points au terme de l'ensemble des épreuves, bénéficieront d'un point de bonification par année de service, avec un maximum de cinq points.

V - COMMISSION MEDICALE

Les candidats retenus au terme des épreuves d'admission seront convoqués par la Commission Médicale de recrutement, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel n° 2009-160 du 8 avril 2009 relatif aux conditions d'aptitude physique aux fonctions d'Elève Lieutenant-inspecteur de Police et d'Elève Agent de Police, modifié.

L'attention des candidat(e)s est appelée sur le fait qu'il pourra leur être demandé de se soumettre à divers examens médicaux, notamment ceux relatifs au dépistage de produits illicites.

Tout résultat positif à ces tests de dépistage entraînera un contrôle biologique que le ou la candidat(e) devra subir au Centre Hospitalier Princesse Grace. La confirmation, au cours du contrôle biologique, du résultat positif obtenu initialement, entraînera l'élimination du ou de la candidat(e).

Tout refus du ou de la candidat(e) de faire pratiquer l'ensemble de ces examens entraînera son élimination.

VI - COMPOSITION DU JURY

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. le Directeur de la Sécurité Publique, ou son représentant, Président,

- Mme le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction publique ou son représentant,

- M. le Directeur Général du Département de l'Intérieur ou son représentant,

- Un Magistrat désigné par M. le Directeur des Services Judiciaires,

- M. le Chef de la Division de police urbaine ou son représentant,

- M. le Chef de la Division de police judiciaire ou son représentant,

- M. le Chef de la Division de l'administration et de la formation ou son représentant,

- M. le Chef de la Division de police administrative ou son représentant,

- M. le Chef de la Division de police maritime et aéroportuaire ou son représentant,

- M. le Représentant des fonctionnaires auprès de la Commission paritaire compétente ou, à défaut, son suppléant,

- Un psychologue, à titre consultatif.

Pour cet avis de recrutement, le délai pour postuler est prolongé jusqu'au 4 mars 2016.

Avis de recrutement n° 2016-10 de 17 Elèves Agents de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'un concours en vue du recrutement de 17 Elèves Agents de Police est ouvert à la Direction de la Sûreté Publique.

Le nombre d'Elèves Agents de Police à recruter pourra être modifié en fonction des postes qui pourraient se libérer postérieurement à la parution du présent avis.

I - CONDITIONS GENERALES

1. être âgé de 21 ans au moins au 1^{er} janvier de l'année du concours et de 30 ans au plus au 31 décembre de l'année du concours,

2. justifier d'un niveau d'études correspondant à la fin du second cycle de l'enseignement secondaire,

3. être titulaire du permis de conduire de catégorie « B » (véhicules légers),

4. être libre de tout engagement et de toute obligation militaire au moment du recrutement,

5. être de bonne moralité,

6. ne seront pas admis à se présenter à ce concours, les candidat(e)s qui ont échoué trois fois au concours d'Elève Agent de Police ou au concours d'Agent de Police Stagiaire ainsi que ceux qui ne présentent pas toutes les garanties requises pour l'exercice des fonctions d'Agent de Police,

7. conformément à la législation en vigueur, la priorité d'emploi sera réservée aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

II - CRITERES PHYSIQUES

1. avoir une taille minimum, nu-pieds, de 1,65 m pour les candidates et de 1,80 m pour les candidats et avoir un indice de masse corporelle (défini par le rapport poids en kilogrammes / taille en mètre au carré) compris entre 18 et 28, sauf pour les candidats pouvant justifier d'un statut de sportif de haut niveau, ainsi qu'une masse musculaire normale rapportée au poids,

2. avoir une acuité visuelle, sans correction, au moins égale à 15/10^{èmes} pour les deux yeux, sans que l'acuité minimale, sans correction, pour un œil soit inférieure à 7/10^{èmes}, et être indemne de tout trouble de la vision des couleurs, ainsi que de toute anomalie oculaire incompatible avec les missions opérationnelles attachées aux fonctions,

3. avoir les qualités auditives suivantes :

- courbe d'audiométrie ne dépassant pas le seuil d'intelligibilité de 10 db pour les fréquences de 0 à 2000 hertz, 20 db de 2000 à 6000 hertz et 30 db de 6000 à 8000 hertz,

- scores d'intelligibilité sans bruit de fond supérieurs à 88 % pour chaque oreille,

- scores d'intelligibilité mesurés avec les deux oreilles voix chuchotées audibles à 6 mètres sans appareil acoustique,

4. être à jour des vaccins antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique (DTP),

5. n'être atteint d'aucune pathologie incompatible avec les missions opérationnelles attachées aux fonctions,

6. être médicalement apte à un service actif de jour comme de nuit pouvant comporter une exposition aux intempéries et une station debout prolongée.

III - DOCUMENTS A FOURNIR

Les candidat(e)s devront adresser à l'Ecole de Police de la Direction de la Sûreté Publique, Centre Administratif, 2^{ème} étage, 8, rue Louis Notari, 98000 Monaco, au plus tard le vendredi 11 mars 2016 inclus, un dossier comprenant :

- une lettre manuscrite de candidature, précisant les motivations,

- un engagement écrit à assurer un service continu de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés compris, et à résider, lors de la prise de fonctions, à Monaco ou dans une commune située à moins de 20 km de Monaco,

- la notice individuelle de renseignements, fournie par la Direction de la Sûreté Publique ou téléchargeable sur le site internet du Gouvernement Princier dûment remplie ; (<http://service-public-particuliers.gouv.mc/Emploi/Recherche-d-emploi-et-recrutement/Recrutement-dans-la-fonction-publique/Devenir-fonctionnaire-de-police>),

- un extrait d'acte de naissance et, pour les candidat(e)s marié(e)s ou chargé(e)s de famille, une photocopie du livret de famille,

- une photocopie des diplômes et/ou attestations justifiant du niveau d'études,

- une photocopie, recto et verso, du permis de conduire les véhicules automobiles, catégorie « B »,

- une photographie couleur en pied récente (format 10 x 15),

- quatre photographies d'identité (3,5 x 4,5) récentes, identiques et nu-tête en noir et blanc ou en couleur sur fond blanc,

- une photocopie de la carte nationale d'identité, en cours de validité,

- un bulletin n° 3 du casier judiciaire établi depuis moins de 3 mois à la date de la première épreuve du concours,

- un certificat de nationalité monégasque ou française,

- un certificat médical d'aptitude délivré par le médecin traitant, attestant au vu du présent avis de recrutement, d'une part, que le ou la candidat(e) ne présente aucun signe d'affection cliniquement décelable tel que spécifié aux points 5 et 6 susmentionnés du II et, d'autre part, que le ou la candidat(e) est médicalement apte à participer aux épreuves sportives de ce concours. Ce certificat médical devra, le jour de la première épreuve de ce concours, être daté de moins de trois mois,

- les candidat(e)s de nationalité française, devront fournir une photocopie d'un document de l'autorité militaire attestant de la participation à la journée d'appel de préparation à la défense.

Sera déclaré irrecevable tout dossier présentant un certificat médical incomplet, raturé ou ne respectant pas les formes requises.

L'attention des candidat(e)s est appelée sur le fait qu'ils ne pourront participer aux épreuves sportives sans avoir fourni ces documents.

Les candidat(e)s seront convoqué(e)s pour une vérification des critères administratifs et physiques, avant les épreuves d'admissibilité, étant précisé qu'ils devront impérativement présenter, à cette occasion, les originaux des photocopies des pièces réclamées.

IV - EPREUVES DU CONCOURS

Les candidat(e)s admis(es) à concourir seront convoqué(e)s aux épreuves détaillées ci-dessous, notées sur 20 points chacune et dotées des coefficients suivants :

1. Epreuves d'admissibilité :

a) Epreuves sportives (coef.2) :

- épreuve de natation (50 mètres nage libre),

- course à pied de 1000 mètres,

- parcours d'évaluation des capacités physiques (détails et barèmes disponibles à l'adresse internet : <http://service-public-particuliers.gouv.mc/Emploi/Recherche-d-emploi-et-recrutement/Recrutement-dans-la-fonction-publique/Devenir-fonctionnaire-de-police>).

Une moyenne générale inférieure à 12/20 est éliminatoire.

b) Les candidat(e)s, ayant subi avec succès les épreuves sportives, seront soumis à des tests psychotechniques, destinés à éclairer le jury final, sous la forme d'un avis consultatif, émis par le psychologue, sur la personnalité des postulants,

c) Un commentaire de texte portant sur un fait d'actualité (coef.2).

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

2. Epreuves d'admission

a) Une dissertation sur un sujet de culture générale (coef.3).

Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

b) Un questionnaire à choix multiple et/ou questions à courtes réponses permettant d'apprécier l'intérêt du candidat pour les événements qui font l'actualité, son niveau général de connaissances en relation avec le cadre institutionnel politique monégasque et européen, les règles de comportement civique et l'ensemble des notions de base dans les disciplines scolaires (coef.2).

Une note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

c) Une épreuve de langue étrangère (coef.1).

L'épreuve de langue étrangère consiste en la traduction orale (durée 10 minutes) en français, sans dictionnaire, d'un texte écrit dans la langue choisie (notée de 0 à 10) et en une conversation de 10 minutes (notée de 0 à 10) dans cette même langue. Les langues étrangères admises sont : anglais, allemand, espagnol, italien. Les candidat(e)s indiquent la langue étrangère dans laquelle ils ou elles désirent être interrogé(e)s lors de la constitution de leur dossier de candidature.

d) Une conversation avec le jury (coef.6).

Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

A l'issue des épreuves d'admission, dans la limite des postes disponibles, le jury arrêtera le classement final par ordre de mérite.

Seront admis(e)s au concours, dans le respect de la priorité d'emploi aux candidats de nationalité monégasque et dans la limite des postes à pourvoir, ainsi que sous réserve de la délivrance du certificat d'aptitude physique par la Commission médicale de recrutement, les candidat(e)s ayant obtenu le plus grand nombre de points sur 320, avec un minimum exigé de 160 points au terme de l'ensemble des épreuves ; étant entendu que les candidat(e)s faisant déjà partie de l'Administration monégasque ayant obtenu, au moins, ces 160 points au terme de l'ensemble des épreuves, bénéficieront d'un point de bonification par année de service, avec un maximum de cinq points.

V - COMMISSION MEDICALE

Les candidats retenus au terme des épreuves d'admission seront convoqués par la Commission Médicale de recrutement, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel n° 2009-160 du 8 avril 2009 relatif aux conditions d'aptitude physique aux fonctions d'Elève Lieutenant-inspecteur de Police et d'Elève Agent de Police, modifié.

L'attention des candidat(e)s est appelée sur le fait qu'il pourra leur être demandé de se soumettre à divers examens médicaux, notamment ceux relatifs au dépistage de produits illicites.

Tout résultat positif à ces tests de dépistage entraînera un contrôle biologique que le ou la candidat(e) devra subir au Centre Hospitalier Princesse Grace. La confirmation, au cours du contrôle biologique, du résultat positif obtenu initialement, entraînera l'élimination du ou de la candidat(e).

Tout refus du ou de la candidat(e) de faire pratiquer l'ensemble de ces examens entraînera son élimination.

VI - COMPOSITION DU JURY

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. le Directeur de la Sûreté Publique, ou son représentant, Président,

- Mme le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction publique ou son représentant,

- M. le Directeur Général du Département de l'Intérieur ou son représentant,

- Un Magistrat désigné par M. le Directeur des Services Judiciaires,

- M. le Chef de la Division de police urbaine ou son représentant,

- M. le Chef de la Division de police judiciaire ou son représentant,

- M. le Chef de la Division de l'administration et de la formation ou son représentant,

- M. le Chef de la Division de police administrative ou son représentant,

- M. le Chef de la Division de police maritime et aéroportuaire ou son représentant,

- M. le Représentant des fonctionnaires auprès de la Commission paritaire compétente ou, à défaut, son suppléant,

- Un psychologue, à titre consultatif.

Pour cet avis de recrutement, le délai pour postuler est prolongé jusqu'au 11 mars 2016.

ENVOI DES DOSSIERS

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- une lettre de motivation,

- un curriculum-vitae à jour,

- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à

l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H-1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Etablissement « BLACK LEGEND MONACO ».

L'Administration des Domaines informe avoir consenti à la société à responsabilité limitée BLACK LEGEND MONACO une convention d'occupation du Domaine Public de l'Etat portant sur les locaux, lots 6 à 10, d'une surface totale approximative de 811 mètres carrés, situés en Darse Sud du Port de la Condamine, 18, route de la Piscine.

Les locaux sont destinés à l'usage exclusif d'une activité de « night-club, discothèque, restaurant, piano-bar, salle de spectacle, animation et ambiance musicale sous réserve des autorisations administratives appropriées ».

Les locaux livrés « brut de décoffrage » ont été entièrement aménagés aux frais exclusifs et sous la seule responsabilité de la société BLACK LEGEND MONACO.

La société BLACK LEGEND MONACO a manifesté le souhait que l'exploitation de l'établissement soit poursuivie par une autre personne sous réserve du paiement d'une somme égale au montant des travaux d'aménagement non encore amortis incluant le matériel.

L'Administration des Domaines rappelle que la société Black Legend Monaco ne bénéficie pas d'un fonds de commerce eu égard à la domanialité publique des lieux.

A titre exceptionnel, et pour tenir compte des investissements importants réalisés par ses soins pour l'agencement des locaux livrés initialement « brut de décoffrage », l'Administration des Domaines lance, par le présent avis, un appel afin que toutes les personnes intéressées par la poursuite de l'exploitation de l'établissement puissent faire acte de candidature et ainsi permettre à l'Etat de Monaco de sélectionner le dossier le plus opportun.

Toutefois, il est ici expressément indiqué que le paiement de la somme susvisée à la société BLACK LEGEND MONACO est une des conditions sine qua non du présent appel à candidatures.

Toutes les personnes intéressées devront s'engager à son paiement sous peine d'irrecevabilité de leur candidature et joindre, à cet effet, un document établi par un établissement bancaire attestant de la détention des fonds ou de l'octroi d'un prêt.

De plus, le candidat sera tenu de reprendre l'ensemble du personnel salarié conformément aux dispositions applicables.

Outre ces obligations qui constituent des conditions sine qua non, les principaux critères de sélection seront l'expérience professionnelle, la solvabilité du candidat et la qualité du projet en vue de l'animation de la Darse Sud du Port de la Condamine.

La personne retenue par l'Etat de Monaco, à l'issue des procédures d'usage et après paiement de la somme susvisée dans un délai maximal d'un mois, se verra octroyer une convention d'occupation du Domaine Public en son nom excluant l'application des dispositions relatives à la loi n° 490 du 24 novembre 1948 modifiée concernant les baux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Les personnes intéressées auront à retirer un dossier de candidature dans les bureaux de l'Administration des Domaines situés 24, rue du Gabian ou le télécharger directement sur le site internet du Gouvernement Princier (<http://service-public-entreprises.gouv.mc/communiqués>) comprenant les documents ci-après :

- une fiche de synthèse,
- un projet de convention d'occupation précaire sans aucune valeur contractuelle,
- un formulaire à compléter,
- un engagement co-signé par la société BLACK LEGEND MONACO de paiement de la somme égale au montant des travaux d'aménagement non encore amortis incluant le matériel accompagné d'un document établi par un établissement bancaire attestant de la détention des fonds ou de l'octroi d'un prêt et un engagement de reprise de l'ensemble du personnel salarié.

Les candidatures devront être adressées à l'Administration des Domaines au plus tard le 29 janvier 2016 à 12 heures, terme de rigueur. L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée, relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis « Maison Trucchi » 6, avenue de Roqueville, 4^{ème} étage, d'une superficie de 29,50 m².

Loyer mensuel : 1.050 € + 50 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : GROUPE S.M.I.R - Mme Nathalie AKEI - 4, boulevard des Moulins - 98000 Monaco.

Téléphone : 92.16.58.00.

Horaires de visite :

- Le mardi 19 janvier 2016 de 16 h à 18 h,
- Le jeudi 21 janvier 2016 de 10 h à 12 h,
- Le mardi 26 janvier 2016 de 14 h à 16 h,
- Le vendredi 29 janvier 2016 de 16 h à 17 h.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 15 janvier 2016.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis « Maison Trucchi » 6, avenue de Roqueville, 4^{ème} étage, d'une superficie de 35,19 m².

Loyer mensuel : 1.230 € + 50 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : GROUPE S.M.I.R - Mme Nathalie AKEI - 4, boulevard des Moulins - 98000 Monaco.

Téléphone : 92.16.58.00.

Horaires de visite :

- Le mardi 19 janvier 2016 de 16 h à 18 h,
- Le jeudi 21 janvier 2016 de 10 h à 12 h,
- Le mardi 26 janvier 2016 de 14 h à 16 h,
- Le vendredi 29 janvier 2016 de 16 h à 17 h.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 15 janvier 2016.

OFFRE DE LOCATION

D'un deux pièces sis « Maison Trucchi » 6, avenue de Roqueville, 4^{ème} étage, d'une superficie de 40,12 m².

Loyer mensuel : 1.430 € + 50 € de charges.

Personne à contacter pour les visites : GROUPE S.M.I.R - Mme Nathalie AKEI - 4, boulevard des Moulins - 98000 Monaco.

Téléphone : 92.16.58.00.

Horaires de visite :

- Le mardi 19 janvier 2016 de 16 h à 18 h,
- Le jeudi 21 janvier 2016 de 10 h à 12 h,
- Le mardi 26 janvier 2016 de 14 h à 16 h,
- Le vendredi 29 janvier 2016 de 16 h à 17 h.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 15 janvier 2016.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Erratum au Communiqué n° 2015-17 du 21 décembre 2015 relative au S.M.I.C. Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 publiée au Journal de Monaco du 8 janvier 2016.

Aux lignes du tableau relatives aux avantages en nature, il fallait lire page 52 :

Avantages en nature		
Nourriture		Logement
1 repas	2 repas	1 mois
3,52 €	7,04 €	70,40 €

Au lieu de :

Avantages en nature		
Nourriture		Logement
1 repas	2 repas	1 mois
3,52 €	7,04 €	70,04 €

Le reste sans changement.

Direction de l'Action Sanitaire.

*Tableau de l'Ordre des Médecins
(au 1^{er} janvier 2016)*

52	MOUROU Michel-Yves	Radiodiagnostic et imagerie médicale	11, rue du Gabian	libérale
59	RIT Jacques	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service d'orthopédie	libérale/publique
61	GASTAUD Alain	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	2, boulevard du Jardin Exotique	libérale
65	ROUGE Jacqueline	Médecine générale	38, boulevard des Moulins	libérale
66	MARQUET Roland	Médecine générale	20, boulevard d'Italie	libérale
67	NOTARI-ZEMORI Marie-Gabrielle	Pédiatrie	10, boulevard d'Italie	libérale
69	PASQUIER Philippe	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Service d'hépatogastro-entérologie	libérale/publique
70	SIONIAC Michel	Pneumologie	C.H.P.G., Service de pneumologie	libérale/publique
76	BALLERIO Philippe	Chirurgie orthopédique	I.M. 2S., 11, avenue d'Ostende	libérale
79	CHOQUENET Christian	Chirurgie urologique	C.H.P.G., Service d'urologie	libérale/publique
83	DE SIGALDI Ralph	Médecine générale	57, rue Grimaldi C.H.P.G., Résidence A Qiétudine	libérale/publique
85	LEANDRI Stéphane	Médecine générale	17, boulevard Albert 1 ^{er}	libérale
86	COSTE Philippe	Médecine générale	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
87	BOURLON François	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
88	BARRAL Philippe	Neurologie	C.H.P.G., Département de médecine interne	libérale/publique
89	GENIN-SOSSO Nathalia	Gynécologie médicale	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	libérale
91	LAVAGNA Pierre	Oto-rhino-laryngologie	2, rue de la Lujerneta	libérale
			C.H.P.G., Service d'oto-rhino-laryngologie	libérale/publique
95	DE MILLO-TERRAZZANI-RIBES Danièle	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
96	COMMARE Didier	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	7, avenue Princesse Grace	libérale
97	FOURQUET Dominique	Anesthésie réanimation	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
98	CELLARIO Michel-Angé	Pneumologie	2, avenue des Papalins	libérale
			C.H.P.G., Service de pneumologie	libérale/publique
99	ROBILLON Jean-François	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	15, boulevard du Jardin Exotique	libérale

100	ZEMORI Armand	Psychiatrie	4, boulevard des Moulins	libérale
101	SEGOND Enrica	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	6, rue de la Colle	libérale
104	RISS Jean-Marc	Ophthalmologie	2, rue de la Lujerneta C.H.P.G., Service d'ophtalmologie	libérale libérale/publique
105	CUCCHI Jean-Michel	Radiodiagnostic et imagerie médicale	11, rue du Gabian C.H.P.G., Département d'imagerie médicale	libérale libérale/publique
106	BORGIA Gérard	Rhumatologie	26, rue Grimaldi	libérale
108	FRANCONERI Philippe	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
110	TERNO Olivier	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
111	LANTERI-MINET Jacques	Médecine générale	30, boulevard Princesse Charlotte	libérale
113	BRUNNER Philippe	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service de radiologie interventionnelle	libérale/publique
115	MAINGUENE-COSTA FORU Claire	Anatomie et cytologie pathologiques	C.H.P.G., Service d'anatomie pathologique	publique
116	BERNARD Valérie	Réadaptation et rééducation fonctionnelles	C.H.P.G., Service de médecine physique et de rééducation fonctionnelles	libérale/publique
118	MICHALET-BOURRIER Martine	Biologie médicale	C.H.P.G., Centre de transfusion sanguine	publique
119	AUBIN-VALLIER Valérie	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
121	TAILLAN Bruno	Médecine interne	C.H.P.G., Service de médecine interne hémato-oncologie	libérale/publique
122	GARNIER Georges	Médecine interne	C.H.P.G., Service d'hospitalisation de jour en oncologie et consultations	libérale/publique
124	COSTA-GRECO Alina	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service d'imagerie par résonance magnétique	publique
125	DUPRE Florence	Anatomie et cytologie pathologiques	C.H.P.G., Service d'anatomie pathologique	publique
127	FUERXER-LORENZO Françoise	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	libérale/publique
129	GHIGLIONE Bernard	Médecine générale	C.H.P.G., Unité Mobile de Soins Palliatifs et supportifs-HAD/SAD - Algologie	publique
131	KEITA-PERSE Olivia	Santé publique - Pathologie infectieuse et tropicale	C.H.P.G., Service d'épidémiologie et d'hygiène hospitalière	publique
132	LASCAR Tristan	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service d'orthopédie	libérale/publique
133	LOFTUS-IVALDI Joséphine	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
134	MEUNIER Françoise	Dermatologie	25, boulevard de Belgique	libérale
135	ORTEGA Jean-Claude	Chirurgie urologique	C.H.P.G., Service d'urologie	libérale/publique
136	RAGAZZONI Françoise	Gynécologie médicale	5, rue Princesse Antoinette	libérale
137	LATERRE Jean-Philippe	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
139	BROD Frédéric	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
140	GAVELLI Adolfo	Chirurgie générale	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	libérale/publique
141	RISS Isabelle	Biologie médicale	C.H.P.G., Laboratoire d'analyses médicales	publique
144	CASTANET Jérôme	Dermatologie	C.H.P.G., Service de médecine polyvalente	libérale/publique
145	RINALDI Jean-Paul	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Service de cardiologie	libérale/publique
146	SAOUDI Nadir	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Service de cardiologie	libérale/publique
149	MASSOBRIO-MACCHI Danièle	Gynécologie médicale	8, rue Honoré Labande	libérale
151	LUCAS-CHAVE Sophie	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
153	SULTAN Wajdi	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	publique
154	CLEMENT Nathalie	Anatomie et cytologie pathologiques	C.H.P.G., Service d'anatomie pathologique	publique
156	MONTICELLI Isabelle	Anatomie et cytologie pathologiques	C.H.P.G., Service d'anatomie pathologique	publique
157	NARDI Fabio	Chirurgie générale	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	publique
159	RAIGA Jacques	Gynécologie-obstétrique	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	libérale/publique
160	BENOIT Bernard	Échographie	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	libérale/publique
161	ROBINO Christophe	Néphrologie	C.H.P.G., Service de néphrologie-hémodialyse C.H.P.M., 32, quai Jean-Charles Rey	publique libérale
162	STEFANELLI Gilles	Médecine générale	C.H.P.G., Service de médecine interne hématologie oncologie	publique
163	MOUHSSINE Mohamed	Pneumologie	C.H.P.G., Service de pneumologie	libérale/publique
166	GUIOCHET Nicole	Radiothérapie	C.H.P.G., Service de radiothérapie	libérale/publique
167	BOULAY Fabrice	Santé publique	C.H.P.G., Département d'information médicale	publique
170	PASQUIER Brigitte	Médecin conseil	C.S.M., 11, rue Louis Notari	
172	SIONIAC Christiane	Santé publique	Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	
173	SAINTE-MARIE Frédérique	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
174	COCARD Alain	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
176	NEGRE Anne	Administration		
177	MOSTACCI Isabelle	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
178	THEYS Christian	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
179	MICHEL Jack	Médecine du sport	Centre médico-sportif, Stade Louis II	
180	CLERGET Didier	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
182	VACCAREZZA-ARGAGNON Françoise	Médecin conseil	C.S.M., 11, rue Louis Notari	
183	COPELOVICI-DAHAN Elisabeth	Médecin conseil	C.S.M., 11, rue Louis Notari	
184	DUHEM Christophe	Réadaptation et rééducation fonctionnelles	Thermes marins de Monte-Carlo, avenue d'Ostende	libérale

186	FAUDEUX-BRENKY Dominique	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
189	VAN DEN BROUCKE Xavier	Médecine générale		libérale
190	RICHAUD Marylène	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
191	ADLERFLIGEL Frédéric	Neurologie	23, boulevard des Moulins	libérale
193	MAGRI Gérard	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	15, boulevard du Jardin Exotique	libérale
196	PERRIN Hubert	Chirurgie générale et digestive	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	libérale/publique
197	GOUVERNER-VALLA Anne	Hématologie-Immunologie	C.H.P.G., Centre de transfusion sanguine	publique
198	CIVAIA Filippo	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
199	HASTIER Patrick	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Département de médecine interne	libérale/publique
201	DUMAS Rémy	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Département de médecine interne	libérale/publique
203	PESCE Alain	Médecine interne	C.H.P.G., Service de gériatrie - moyen et long séjour	publique
205	BINET-KOENIG Annie	Radiodiagnostic et imagerie médicale	11, rue du Gabian	libérale
206	PIETRI François	Médecine générale	5, avenue Princesse Alice	libérale
210	JOLY Didier	Gynécologie-Obstétrique	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	libérale/publique
211	JAUFFRET Marie-Hélène	Médecin Conseil	C.S.M., 11, rue Louis Notari	
212	ALVADO Alain	Réadaptation et rééducation fonctionnelles	C.H.P.G., Service de médecine physique et de rééducation fonctionnelles	libérale/publique
214	JIMENEZ Claudine	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
216	LAURENT Jocelyne	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	libérale/publique
218	BENMERABET-PIZZIO Sophie	Endocrinologie	15, boulevard du Jardin Exotique	libérale
219	OULD-AOUDIA Thierry	Anesthésie réanimation	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
222	VAN HOVE Albert	Chirurgie maxillo-faciale	C.H.P.G., Service d'oto-rhino-laryngologie	libérale/publique
223	BERMON Stéphane	Médecine du sport	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
224	GHREAGAJLOU Matthieu	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service d'orthopédie	libérale/publique
226	RENUCCI Patrick	Médecine générale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
227	CANIVET Sandrine	Oto-rhino-laryngologie	2, rue de la Lujerneta	libérale
228	AFRIAT Philippe	Médecine du sport	C.H.P.G., Service d'oto-rhino-laryngologie	libérale/publique
229	EKER Armand	Chirurgie thoracique	2, rue de la Lujerneta	libérale
230	IACUZIO-CIVAIA Laura	Cardiologie	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
231	LAZREG Mokhtar	Chirurgie thoracique et cardiaque	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
232	CHAILLOU-OPTIZ Sylvie	Médecine interne	C.H.P.G., Service de court séjour gériatrique - centre Rainier III	publique
234	BOUREGBA Mohammed	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
235	CARUBA-VERMEERS Sandrine	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
236	FERRARI Charles	Chirurgie générale et digestive	C.H.P.G., Département Médico-Chirurgical des maladies de l'appareil digestif	libérale/publique
237	BERTRAND Sandra	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
238	THEISSEN Marc-Alexandre	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
239	ROUSSET Olivier	Médecine générale	20, boulevard d'Italie	libérale
242	ROUSSEL Jean-François	Anatomie et cytologie pathologiques	C.H.P.G., Service d'anatomie pathologique	publique
243	MAESTRO Michel	Chirurgie orthopédique	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
245	MASCHINO Xavier	Anesthésie réanimation	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
246	PARISAUX Jean-Marc	Réadaptation et rééducation fonctionnelles	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
247	RAFFERMI Giancarlo	Médecine générale	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
248	CAMPI Jean-Jacques	Médecine générale	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
249	KUENTZ Philippe	Médecine du sport	A.S.M. Football Club, avenue des Castelans	
252	PUTETTO-BARBARO Marie-Pierre	Gériatrie	C.H.P.G., Service de gériatrie - moyen et long séjour	publique
253	DI PIETRO Guy	Endocrinologie	C.H.P.G., Service de médecine polyvalente-endocrinologie	publique
254	PORASSO-GELORMINI Pascale	Médecine générale	C.H.P.G., Service de gériatrie	publique
255	FISSORE-MAGDELEIN Cristel	Biologie médicale	C.H.P.G., Laboratoire d'analyses médicales	publique
256	JACQUOT Nicolas	Chirurgie orthopédique	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
257	ROCETTA Thierry	Médecine générale	C.H.P.G., Service de médecine polyvalente	publique
258	BAUDIN Catherine	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
259	ROUISSON Daniel	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Centre de dépistage anonyme et gratuit	publique
260	YAÏCI Khelil	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Service de cardiologie	libérale/publique
262	MICHELOZZI Giuliano	Radiodiagnostic et imagerie médicale	11, rue du Gabian	libérale
263	SAUSER Gaël	Médecine générale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
264	AMBROSIANI Nicoletta	Chirurgie générale et digestive	1, avenue St. Laurent	libérale
265	JIRABE Marc Soubhi	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	publique
266	MAGDELEIN Xavier	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	publique
266	MAGDELEIN Xavier	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
267	MARMORALE Anna	Chirurgie générale et digestive	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	publique
268	ZAHI Basma	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	publique
269	GOSTOLI Bruno	Anesthésie réanimation	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale

270	LOUCHART-DE LA CHAPELLE Sandrine	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
272	HEBEL Kamila	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
273	ARMANDO Guy	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
274	MENADE Ruyade	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
276	MISSANA Marie-Christine	Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique	C.H.P.G., Service de chirurgie générale et digestive	libérale/publique
277	BETIS Frédéric	Ophthalmologie	C.H.P.G., Service d'ophtalmologie	libérale/publique
278	ORBAN-MINICONI Zuzana	Gérontologie	C.H.P.G., Service de gériatrie - moyen et long séjour	publique
279	GERVAIS Bruno	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
280	SCHLATTERER Bernard	Chirurgie orthopédique	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
281	REPIQUET Philippe	Médecine générale	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
282	DEMARQUAY Jean-François	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Service d'hépatogastro-entérologie	libérale/publique
283	GARCIA Pierre	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
286	ROTH Stéphanie	Médecine interne	C.H.P.G., Service de court séjour gériatrique – centre Rainier III	publique
288	BRUNNER Claudette	Dermatologie	2, boulevard d'Italie	libérale
289	BEAUGRAND VAN KLAVEREN Dominique	Gynécologie médicale	40, quai Jean-Charles Rey	libérale
290	MAÑAS Richard	Médecine générale	Centre médico-sportif, Stade Louis II	
291	CRISTE-DAVIN Manuela	Néphrologie	C.H.P.G., Service de néphrologie-hémodialyse	publique
293	CAZAL Julien	Chirurgie orthopédique	C.H. P.M., 32, quai Jean-Charles Rey	libérale
295	HEUDIER Philippe	Médecine interne	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
297	FAL Arame	Médecine du travail	C.H.P.G., Département de médecine interne	publique
298	BROCQ Olivier	Rhumatologie	hématologie-oncologie	
299	CORAMET Laure	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	libérale/publique
300	ZARQANE Naïma	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Service de cardiologie	publique
302	LESCAUT Willy	Médecine interne	C.H.P.G., Service d'hospitalisation de jour en oncologie et consultations	publique
304	BRUNETTO Jean-Louis	Rhumatologie	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
305	MIKAIL Carmen	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pneumologie	publique
306	GOLDBROCH Jean-François	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
307	DE FURST Dominique	Santé Publique	Direction de l'Action Sanitaire	
308	LASCAR Séverine	Médecine générale	C.H.P.G., Service de médecine polyvalente	publique
309	CROVETTO Nicolas	Radiodiagnostic et imagerie médicale	9, allée Lazare Sauvaigo	libérale
310	SONKE Joëlle	Endocrinologie	C.H.P.G., Département d'imagerie médicale	libérale/publique
313	FAYAD Serge	Gynécologie-Obstétrique	15, boulevard du Jardin Exotique	libérale
314	PLASSERAUD-JOURDAN Céline	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	libérale/publique
315	MOULIERAC Ségolène	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	publique
317	PREZIOSO Josiane	Réadaptation et rééducation fonctionnelles	C.H.P.G., Service de médecine physique et de rééducation fonctionnelles	libérale/publique
318	GAID Hacene	Néphrologie	C.H.P.G., Service de néphrologie-hémodialyse	publique
319	GRELLIER Jacques	Médecin conseil	C.H.P.M., 32, quai Jean-Charles Rey	libérale
321	SELLAM Florence	Médecine générale	S.P.M.E., 19, avenue des Castelans	
322	ROUSSEAU Gildas	Anesthésie réanimation	5, avenue Princesse Alice	libérale
323	BERTHET Laurence	Psychiatrie	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
325	MOREAU Ludovic	Pédiatrie	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
326	KAMMOUN Khaled	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	publique
327	ORBAN-DEFrance Catherine	Pneumologie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
328	BEN ABDELKRIM Skander	Gynécologie-Obstétrique	C.H.P.G., Service de pneumologie	publique
329	BERTHIER Frédéric	Santé publique	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	publique
330	BEAU Nathalie	Médecine générale	C.H.P.G., Département d'information médicale	publique
331	DREYFUS Gilles	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	C.H.P.G., Service des urgences	publique
332	FERRE Bruno	Chirurgie orthopédique	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
334	LUSSIEZ Bruno	Chirurgie orthopédique	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
335	LIBERATORE Mathieu	Radiodiagnostic et imagerie médicale	11, rue du Gabian	libérale
336	GASTAUD-NEGRE Florence	Ophthalmologie	C.H.P.G., Service d'échographie et sénologie	libérale/publique
337	ORTH Jean-Paul	Psychiatrie	C.H.P.G., Service d'ophtalmologie	libérale/publique
338	MONEA-MICU Elena	Pneumologie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	publique
339	SORLIN Philippe	Biologie médicale	C.H.P.G., Service de pneumologie	publique
340	VARE Bruno	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Laboratoire d'analyses médicales	publique
341	BALLY-BERARD Jean-Yves	Pédiatrie	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
342	ROUSSET André	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	publique
			C.H.P.G., Service de pédiatrie	libérale/publique

346	TURCHINA Constantin	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	15, boulevard du Jardin Exotique	libérale
349	LATCU DECEBAL Gabriel	Cardiologie	C.H.P.G., Service de cardiologie	libérale/publique
350	NADAL Julien	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
351	STENCZEL-NICA Marie-Cristina	Médecine interne	C.H.P.G., Service de médecine interne hématologie-oncologie	publique
352	HEBERT Pascal	Médecine générale	C.H.P.G., Unité Mobile de Soins Palliatifs et supportifs	publique
353	DUPAS-LIBERATORE Claire	Gynécologie médicale	40, quai Jean-Charles Rey	libérale
354	BURGHRAEVE Pierre	Médecine générale	30, boulevard Princesse Charlotte	libérale
356	COUDERT Patrick	Réadaptation et rééducation fonctionnelles	11, avenue d'Ostende	libérale
357	PELEGRI Cédric	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service d'orthopédie	libérale/publique
358	BORRUTO Franco	Administration	Direction de l'Action Sanitaire	
359	PAULMIER Benoît	Médecine nucléaire	C.H.P.G., Service de médecine nucléaire	libérale/publique
360	BOURGUIGNON Nicolas	Anesthésie réanimation	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
361	CATINEAU Jean	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
362	LOBONO-BEETZ Eva-Maria	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
366	DUVAL Hélène	Anatomie et cytologie pathologiques	C.H.P.G., Service d'anatomie pathologique	publique
367	ORTHOLAN-NÈGRE Cécile	Radiothérapie	C.H.P.G., Service de radiothérapie	libérale/publique
368	DIF Mustapha	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
369	TAYLOR Jean	Chirurgie orthopédique	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
370	ASPLANATO Massimo	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	2, boulevard du Jardin Exotique	libérale
371	MOLINATTI Emmanuelle	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
372	FARAGGI Marc	Médecine nucléaire	C.H.P.G., Service de médecine nucléaire	libérale/publique
373	STOIAN Sofia	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	publique
374	BONNET Laure	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
375	HUGUES Nicolas	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
376	CAUCHOIS Coralie	Médecine générale	57, rue Grimaldi	libérale
377	RAGAGE Florence	Anatomie et cytologie pathologiques	C.H.P.G., Service d'anatomie pathologique	publique
378	HUGONNET Florent	Médecine nucléaire	C.H.P.G., Service de médecine nucléaire	libérale/publique
379	LEMARCHAND Philippe	Médecine générale	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
380	RITTER Éric	Médecine du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
382	SABATIER Michel	Cardiologie	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	libérale
383	DEMETRESCU Elena	Gynécologie-Obstétrique	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	publique
385	CLAESSENS Yann-Erick	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service des urgences	publique
386	CHARACHON Antoine	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Service d'hépatogastro-entérologie	libérale/publique
387	KECHAOU Maher	Chirurgie urologique	C.H.P.G., Service d'urologie	publique
388	CURSIO Raffaele	Chirurgie urologique	C.H.P.G., Service d'urologie	publique
390	BENCHORTANE Mickaël	Médecine du sport	2, rue de la Lujerneta	libérale
391	ENICA Adrian	Médecine interne	C.H.P.G., Service de court séjour gériatrique - centre Rainier III	publique
392	SZEKELY David	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	libérale/publique
393	KILLIAN Thomas	Médecine générale	1, avenue St. Laurent	libérale
394	CURIALE Vite	Gériatrie	C.H.P.G., Service de court séjour gériatrique - centre Rainier III	publique
395	AMODEO Jean-Marie	Médecine générale	C.H.P.G., Service de spécialités médicales	publique
396	FIGHIERA-KOLECKAR Martine	Radiodiagnostic et imagerie médicale	11, rue du Gabian	libérale
397	BERROS Philippe	Ophthalmologie	2, rue de la Lujerneta	libérale
398	GUERIN Jean-Philippe	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
399	FLAMANT Patrick	Médecine du sport	A.S.M. Football Club, avenue des Castelans	
400	EL HOR Hicham	Médecine du sport	I.M.2.S., 11, avenue d'Ostende	libérale
401	BERLIOZ-BAUDOIN Michèle	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	libérale/publique
402	CHASTANET Sylvain	Chirurgie vasculaire	2, boulevard Rainier III	libérale
403	PITTALUGA Paul	Chirurgie vasculaire	2, boulevard Rainier III	libérale
404	CHALLALI Karim-Maxime	Chirurgie orthopédique	C.H.P.G., Service d'orthopédie	publique
405	MERCIER Bertrand	Neurologie	C.H.P.G., Service des spécialités médicales	libérale/publique
406	THIERY Eric	Médecine générale	C.H.P.G., Service des urgences	publique
407	BUN Sok-Sithikun	Cardiologie et médecine des affections vasculaires	C.H.P.G., Service de cardiologie	libérale/publique
408	LINHARES SOARES Leandro Felipe	Radiodiagnostic et imagerie médicale	C.H.P.G., Service d'imagerie médicale	publique
409	RAPS Hervé	Médecine générale	Centre Scientifique de Monaco	publique
410	ABREU Eléonora	Psychiatrie	C.H.P.G., Service de psychiatrie	publique
411	BERMON Jeanne-Marie	Médecine scolaire	Inspection Médicale des scolaires, 57, rue Grimaldi	
412	JOGUET Valérie	Médecine scolaire	Inspection Médicale des scolaires, 57, rue Grimaldi	
413	DURAND Nicolas	Anesthésie réanimation	C.C.T.M., 11 bis, avenue d'Ostende	
414	FURDERER Corinne	Médecin généraliste	C.H.P.G., Service de court séjour gériatrique - centre Rainier III	publique
415	COHEN Déborah	Médecin généraliste	C.H.P.G., Service de court séjour gériatrique - centre Rainier III	publique

416	BJÖRKMAN Anna	Médecin généraliste	C.H.P.G., Service d'échographie et sénologie	publique
417	ROUQUETTE-VINCENTI Isabelle	Anesthésie réanimation	C.H.P.G., Service d'anesthésie réanimation	libérale/publique
418	CARBONNE Bruno	Gynécologie-Obstétrique	C.H.P.G., Service de gynécologie-obstétrique	libérale/publique
419	AGREFILO Bosio Daniela	Hépatogastro-entérologie	C.H.P.G., Service d'hépatogastro-entérologie	publique
420	BOURGUET-MAURICE Christine	Médecin du travail	O.M.T., 24, avenue de Fontvieille	
421	RINAUDO-GAUJOUS Mélanie	Biologie médicale	C.H.P.G., Centre de transfusion sanguine	publique
422	COSTANZIA-TAUTELLE Romina	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	publique
423	CHIRONI Gilles	Pathologie Cardio Vasculaire	C.H.P.G., Unité de Bilans	publique
424	PATY-BILLIAUX Amandine	Pédiatrie	C.H.P.G., Service de pédiatrie	publique
425	CIUCA Stefan Ovidiu	Médecine interne	C.H.P.G., Service d'hospitalisation de jour en oncologie et consultations	publique
426	MACCHI Mélanie	Médecine générale	C.H.P.G., Service des Urgences	publique
427	MALLET-COSTE Thomas	Médecine générale	C.H.P.G., Service des Urgences	publique

*Tableau Annexe de l'Ordre des Médecins
(au 1^{er} janvier 2016)*

002A	RICHARD Roger	médecin retraité
014A	MONDOU Christian	médecin retraité
032A	NICORINI Jean	médecin retraité
041A	ESTEVENIN-PREVOT Rosette	médecin retraité
044A	HARDEN Hubert	médecin retraité
047A	CROVETTO Pierre	médecin retraité
048A	RAVARINO Jean-Pierre	médecin retraité
062A	BOISELLE Jean-Charles	médecin retraité
064A	FUSINA Fiorenzo	médecin retraité
081A	PASTOR Jean-Joseph	médecin retraité
082A	BERNARD Claude	médecin retraité
083A	CAMPORA Jean-Louis	médecin retraité
084A	ESPAGNOL-MELCHIOR Antoinette	médecin retraité
085A	MARSAN André	médecin retraité
086A	BERNARD Richard	médecin retraité
087A	MOUROU Jean-Claude	médecin retraité
088A	LAVAGNA Bernard	médecin retraité
089A	SEGOND Anne-Marie	médecin retraité
090A	CASSONE-MARSAN Fernande	médecin retraité
093A	FITTE Françoise	médecin retraité
094A	FITTE Henry	médecin retraité
095A	PEROTTI Michel	médecin retraité
096A	DOR Vincent	médecin retraité
097A	MONTIGLIO-DOR Françoise	médecin non exerçant
098A	DUJARDIN Pierre	médecin retraité
101A	IMPERTI Patrice	médecin retraité
102A	TONELLI-D'ANDRIMONT Muriel	médecin retraité
104A	TRIFILIO Guy	médecin retraité
105A	RAMPAL Patrick	médecin retraité
106A	PICAUD Jean-Claude	médecin retraité
107A	MIKAIL Elias	médecin retraité
109	MC NAMARA Michael	Médecin non exerçant
109A	JOBARD Jacques	Médecin retraité
110A	TREISSER Alain	Médecin retraité
111A	VERMELEN Laurie	Médecin retraité
113A	NICCOLAI Patrick	Médecin retraité
123A	SANMORI-GWOZDZ Nadia	médecin retraité
183A	SCARLOT Robert	médecin retraité
192	SOLAMITO Jean-Louis	médecin non exerçant

*Tableau du Collège des Chirugiens-Dentistes
(au 1^{er} janvier 2016)*

7.	BOZZONE V éran - Assistant : SEBAG Frédéric	14, boulevard des Moulins	07.09.1955 01.12.2012
9.	PALLANCA Claude - Assistant : QUAGLIERI Bruno - Assistant : GOLDSTEIN Arthur	2, avenue Saint-Charles	14.11.1958 09.07.2002 26.05.2008
18.	BERGONZI Marguerite-Marie - Assistant : BNSAHEL Jean-Jacques	37, boulevard des Moulins	12.06.1974 29.11.2007
21.	MARCHISIO Gilles - Assistant : BENASSY Jean	41, boulevard des Moulins	15.02.1982 03.11.2008
22.	MARQUET Bernard - Assistant : CATEA Ionut - Assistant : BERGEYRON Patrice	20, avenue de Fontvieille	27.12.1982 23.12.2011 26.04.2012
23.	LISIMACHIO Lydia	2, avenue Prince Pierre	21.07.1983
24.	BROMBAL Alain - Assistant : VIANELLO Giampiero	41, boulevard des Moulins	26.04.1984 07.05.2015
25.	CALMES Christian - Assistant : BEN KIRAN Réda - Assistant : Bitton Chantal	2, avenue de la Madone	15.07.1986 16.05.2008 05.04.2012
26.	BALLERIO Michel	38, boulevard des Moulins	04.08.1987
27.	CANTO-FISSORE Amélia	3, avenue Saint-Michel	10.08.1988
28.	FISSORE Bruno - Assistant : FARHANG Florence	3, avenue Saint-Michel	10.08.1988 21.02.2002
30.	DINONI-ATTALI Dominique - Assistant : DINONI David	1, promenade Honore II	15.01.1992 18.03.1998
32.	DVORAK Jiri	15, boulevard d'Italie	10.03.1999
33.	ROCCO Catherine - Assistant : BOUYSSOU Patrick	1, promenade Honore II	26.10.2005 05.04.2012
34.	RIGOLI Raphaël - Assistant : ZAKINE Franck - Assistant : PHILIPS Amir	9, allée Lazare Sauvaigo	09.03.2006 07.07.2011 18.07.2013
35.	BLANCHI Thomas	37, boulevard des Moulins	12.01.2007
37.	JANIN Rémy - Assistant : HAGEGE Franck	26 bis, boulevard Princesse Charlotte	21.02.2008 14.07.2011
38.	ROSSI Valérie	6, boulevard des Moulins	26.03.2009
39.	PEIRETTI-PARADISI Olivia	7, rue du Gabian	22.01.2014
40.	HACQUIN-BLANCHI Astrid	37, boulevard des Moulins	06.03.2014
41.	BERGONZI Lisa	37, boulevard des Moulins	18.12.2014
42.	COUSSEAU Sylvain	2, avenue Saint-Charles	29.10.2015

*Liste des Chirugiens-Dentistes spécialistes qualifiés
(au 1^{er} janvier 2016)*

Liste établie en conformité des dispositions de l'arrêté ministériel n° 88-449 du 12 août 1988
relatif à la qualification des chirurgiens-dentistes.

- Orthopédie dento-maxillo-faciale (orthodontie) :

- 26. BALLERIO Michel
- 27. CANTO-FISSORE Amélia
- 38. ROSSI Valérie
- 39. PEIRETTI-PARADISI Olivia

*Tableau de l'Ordre des Pharmaciens
(au 1^{er} janvier 2016)*

SECTION «A»

a) Pharmaciens Titulaires d'une officine	Pharmacies	Date
21. SILLARI Antonio	Pharmacie de Fontvieille - Centre Commercial	04.09.1986
25. MARSAN Georges	Pharmacie Centrale - 1, place d'Armes	02.06.1987
35. ASLANIAN Véronique	Pharmacie Aslanian - 2, boulevard d'Italie	29.05.1995
38. TISSIERE Bruno	Pharmacie de Monte-Carlo - 4, boulevard des Moulins	17.02.2005
39. MEDECIN Blandine	Pharmacie Médecin - 19, boulevard Albert 1 ^{er}	29.12.1996
41. LAM VAN My Thanh	Pharmacie du Rocher - 13, rue Comte Félix Gastaldi	13.10.1998
43. BUGHIN Jean-Luc	Pharmacie Bughin - 26, boulevard Princesse Charlotte	13.10.1998
46. ROMAN Jean-Pierre	Pharmacie Internationale - 22, rue Grimaldi	16.05.2002
48. SANTUCCI Rita	Pharmacie de l'Annonciade - 24, boulevard d'Italie	17.02.2005
49. FERRY Clément	Pharmacie J.P. Ferry - 1, rue Grimaldi	08.03.2007
50. CASELLA Robert	Pharmacie Internationale - 22, rue Grimaldi	06.12.2007
51. CARNOT Denis	Pharmacie D. Carnot - 37, boulevard du Jardin Exotique	05.03.2008
52. CARAVEL Anne	Pharmacie du Jardin Exotique - 31, avenue Hector Otto	05.03.2008
53. TROUBLAIEWITCH Alexandre	Pharmacie de l'Estoril - 31, avenue Princesse Grace	08.02.2011
54. BALZANO Bianca	Pharmacie des Moulins - 27, boulevard des Moulins	16.05.2012
55. BOTTIGLIERI Maria-Carla	Pharmacie San Carlo - 22, boulevard des Moulins	18.07.2014
56. TAMASSIA Béatrice	Pharmacie Plati - 5, rue Plati	08.07.2015
b) Pharmaciens Salariés dans une officine	Pharmacies	Date
15. BEDOISEAU Corinne	Pharmacie J.P. Ferry	14.05.1993
17. BOSI Patricia	Pharmacie Bughin	14.06.1991
44. SOUCHE Hélène	Pharmacie de Fontvieille	24.09.2001
45. GADY Sébastien	Pharmacie de Monte-Carlo	01.12.2005
48. DRUENNE Séverine	Pharmacie Médecin	20.09.2002
60. PANIZZI-ROSSI Annick	Multi-employeurs	05.01.2006
62. BOSIO Laura	Pharmacie de Fontvieille	05.11.2004
65. ELOPHE André	Pharmacie de Fontvieille	27.07.2006
66. BORD Annick	Multi-employeurs	21.12.2006
67. LACHAUD Ombeline	Pharmacie Bughin	04.12.2014
68. LEMARCHAND Armelle	Pharmacie de Fontvieille	04.10.2007
	Multi-employeurs	03.11.2008
74. WARNANT Florence	Pharmacie Médecin	12.11.2009
76. CARNOT Pascale	Pharmacie Carnot	18.12.2009
78. FERNANDEZ Claire	Pharmacie Centrale	08.03.2012
79. VOARINO Alain	Pharmacie Aslanian	26.07.2012
80. MÜLLER Mylène	Multi-employeurs	30.11.2011
81. CREA Francesca	Pharmacie du Jardin Exotique	09.06.2011
	Pharmacie de l'Estoril	09.06.2011
82. ABRIAL Philippe	Multi-employeurs	24.04.2014
	Pharmacie du Rocher	20.11.2014
86. BOUZIN Sylvie	Multi-employeurs	28.06.2012
	Pharmacie des Moulins	30.01.2013
89. RAMEY Marlène	Pharmacie de Fontvieille	04.04.2013
91. LACAÏLLE Priscilla	Multi-employeurs	16.04.2014
92. SAMSON Kévin	Pharmacie de Fontvieille	11.06.2014
93. MEUNIER Charlotte	Pharmacie Bughin	04.12.2014
	Multi-employeurs	16.07.2015
94. TAMASSIA Mario	Pharmacie Plati	29.12.2014
96. SACCHETTI Eve	Multi-employeurs	07.05.2015
97. BONATO Halvin	Pharmacie des Moulins	20.05.2015
93. GRIMALDI-SABATIER Françoise	Pharmacie Médecin	01.06.2015
99. DUCROCQ Laurence	Pharmacie de Monte-Carlo	24.06.2015
100. COTTINI Cinzia	Pharmacie du Jardin Exotique	03.09.2015
	Pharmacie de l'Estoril	03.09.2015
c) Pharmaciens Hospitaliers	Pharmacies à usage intérieur	Date
2. SBARRATO-MARICIC Sylvaine	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	18.04.1984
6. CUCCHI Catherine	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	30.09.1991
7. FORESTIER-OLIVERO Anne	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	18.06.2001

9.	LEANDRI Marie-Claude	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	01.01.2002
10.	CHARASSE Anne	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	08.04.2002
13.	LEGERET Pascal	Institut Monégasque de Médecine du Sport - Avenue d'Ostende	26.03.2009
15.	MAGAND Jean-Paul	Centre Cardio-Thoracique de Monaco	28.06.2012
16.	DUBOUE Frédéric	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	07.02.2011
17.	CLAESSENS Maryline	Centre d'Hémodialyse - 32, quai Jean Charles Rey	31.07.2013
		Institut Monégasque de Médecine du Sport - Avenue d'Ostende	04.10.2013
		Centre Cardio-Thoracique de Monaco	04.10.2013
18.	PANIZZI-ROSSI Annick	Centre d'Hémodialyse - 32, quai Jean Charles Rey	04.10.2013
19.	REYNIER-MULLOT Caroline	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	01.12.2015

SECTION «B»

Pharmaciens propriétaires, gérants, administrateurs ou salariés, des établissements se livrant à la fabrication des produits pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes

Pharmaciens	Laboratoires Pharmaceutiques	Date
15.* GAZO Robert	Laboratoire DISSOLVUROL - 1, avenue des Castelans	30.08.2004
27. ROUGAIGNON François	R & D PHARMA - 1, avenue Henry Dunant	09.06.2011
93.* BAILET Laurence	Laboratoire DENSMORE - 7, rue Millo	03.05.1994
96.* DORCIVAL Richard	Laboratoire SEDIFA - 4, avenue Albert II	13.07.1995
103. ROUGAIGNON-VERNIN Caroline	R & D PHARMA - 7, boulevard des Moulins	09.08.2006
104.*MOLINA Eddie	C.P.M. - 4, avenue Albert II	05.08.1999
117. BLES Nicolas	Laboratoire DISSOLVUROL - 1, avenue des Castelans	11.10.2002
121.*DUMENIL-CAPELIER Isabelle	Laboratoire EUROPHTA - 2, rue du Gabian	10.12.2002
122.*CLAMOU Jean-Luc	Laboratoire ADAM - 3, avenue Albert II	11.06.2003
123. VOTTERO-JOURLAIT Sonia	Laboratoire ADAM - 3, avenue Albert II	11.06.2003
128.*ROUBERTOU Jean-Yves	Laboratoire des GRANIONS - 7, rue de l'Industrie	17.03.2005
130. VALENTI Lionel	Laboratoire SEDIFA - 4, avenue Albert II	11.08.2008
131.*VIANT Pascal	R & D PHARMA - 1, avenue Henry Dunant	09.06.2011
134.*PERIN Jean-Noël	Laboratoires TECHNI-PHARMA - 7, rue de l'Industrie	27.02.2009
135. LEYENDECKER Sandrine	Laboratoire DENSMORE - 7, rue Millo	26.07.2007
143. LESFAURIES Romain	Laboratoire des GRANIONS - 7, rue de l'Industrie	29.05.2009
144. PONCET Christophe	Laboratoire EUROPHTA - 2, rue du Gabian	05.06.2009
145.*GUYON Christine	Laboratoires FORTE PHARMA - 41, avenue Hector Otto	10.07.2009
146. SEITE Pascale	Laboratoires FORTE PHARMA - 41, avenue Hector Otto	10.07.2009
150. RAKOTOBÉ ANDRIANTOMPONARIVO Michaël	Laboratoires TECHNI-PHARMA - 7, rue de l'Industrie	02.12.2010
151. LE MORZADEC Claire	Laboratoire DISSOLVUROL - 1, avenue des Castelans	29.11.2011
153. PERUSSEL Elodie	Laboratoire ADAM - 3, avenue Albert II	04.04.2013
154. FERRANDO Tiziana	Laboratoire DENSMORE - 7, rue Millo	03.05.2013
129.*KHOLER-CHALINE Stéphanie	Laboratoire S.E.R.P. - 5, rue du Gabian	24.09.2014
157. GOGAND Julien	Laboratoire S.E.R.P. - 5, rue du Gabian	08.10.2014
158. DUPLAY Cyprien	C.P.M. - 4, avenue Albert II	03.09.2015

Nota : Les pharmaciens assumant la responsabilité des Industries Pharmaceutiques sont indiqués par un astérisque (*)

SECTION «C»

Pharmaciens biologistes au sein d'un Laboratoire d'Analyses Médicales

a) Pharmaciens biologistes responsables		Date
6. DALMASSO-BLANCHI Stéphanie	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	4.06.2014
7. NICOLAUD Julien	Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo	4.06.2014
b) Pharmaciens biologistes médicaux		Date
5. HUBAC Jean-Max	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	4.06.2014
	Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo	4.06.2014
1. KOKCHA Sahare	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	4.06.2014
	Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo	4.06.2014

9.	RISSO-DEFRASNE Kristel	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	4.06.2014
		Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo	4.06.2014
3.	DALMASSO-BLANCHI Stéphanie	Laboratoire d'Analyses Médicales de Monte-Carlo	4.06.2014
4.	NICOULAUD Julien	Laboratoire d'Analyses Médicales de la Condamine	4.06.2014

c) Pharmaciens biologistes hospitaliers

			Date
2.	GABRIEL-SOLEAN Sylvie	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	01.11.1994
3.	DHAMANI Bouhadjar	Centre Hospitalier Princesse Grace - Avenue Pasteur	01.01.2002

*Professions d'auxiliaires médicaux
(au 1^{er} janvier 2016)*

1. Masseurs-kinésithérapeutes :

PY Gérard.....	17.08.1965
- Associé : CAMPANELLI Sébastien.....	09.04.2015
CELLARIO Bernard.....	03.05.1971
- Assistant : PALFER-SOLLIER Didier.....	10.03.1992
VERTONGEN Johan.....	29.10.2015
TRIVERO Patrick.....	29.06.1981
BERNARD Roland.....	26.04.1983
- Associée : ALFANI Elodie	17.09.2014
PASTOR Alain.....	20.09.1983
BENZA Paule, épouse PASTOR.....	17.08.1984
VIAL Philippe.....	20.01.1987
- Associée : DUMANS Cécile.....	08.10.2015
RIBERI Catherine, épouse FONTAINE.....	03.12.1987
- Assistant : ALMALEH Christophe.....	26.08.2003
TORREILLES Serge.....	26.03.1992
PICCO Carole.....	12.12.1997
- Assistant : TUMMERS Fabrice.....	28.07.2003
SHARARA Farouck.....	27.10.2004
D'ASNIERES DE VEIGY Luc.....	27.10.2006
- Assistant : COUTURE Julien.....	10.04.2007
VELASQUEZ Marylène, épouse BERNARD.....	08.05.2008
WILLEMS Laurent.....	18.07.2013
- Associée : FROMONT Anne-Claire.....	18.07.2014
MARCHETTI Manuel.....	01.10.2015

2. Pédiatres-Podologues :

TELMON Anne-Marie.....	09.11.1965
ROUX Monique.....	03.12.1976
NEGRE Françoise, épouse SPINELLI.....	03.02.1978
GRAUSS Philippe.....	07.12.1979
KUNTZ Catherine.....	09.11.1984
BEARD Patrick.....	12.01.1987
DE CAZANOVE Florent.....	31.10.2003

3. Opticiens-Lunetiers :

GASTAUD Claude.....	28.03.1986
SOMMER Frédérique.....	09.12.1992
LEGUAY Eric.....	11.12.1995
BRION William.....	31.01.1997
BARBUSSE Christophe.....	16.08.2002
LANIECE Catherine, épouse DE LA BOULAYE.....	19.06.2009
MIRAL Christophe.....	06.04.2011

4. Infirmiers, Infirmières :

PARLA Jérôme, épouse BERTANI.....	12.06.1974
-----------------------------------	------------

BARLARO Christine, épouse PILI.....	02.06.1987
ALBOU Frédérique, épouse OBADIA.....	13.07.1987
MONTEUX Sylvie, épouse CALAIS.....	22.08.1988
AUDOLI Patrick.....	02.09.1993
OURNAC Jean-Marc.....	05.08.1994
THOMAS Michèle, épouse DESPRATS.....	21.07.1995
CATANESE Carole, épouse PONZIANI.....	10.10.1996
BOISELLE Virginie, épouse VIAL.....	16.06.1999
BOLDRINI Roland.....	04.12.2003
DELHAYE Marie-Dominique, épouse MAHFOUZ.....	10.06.2005
PALIOUK Igor.....	20.12.2007
CAVALLO Rita, épouse AUDOLI.....	17.09.2009
AZIADJONOU Komi.....	17.06.2014
BADAMO Sophie, épouse CAMILLA.....	17.06.2014
CAPLAIN Sabine.....	17.06.2014
DELUGA Emmanuelle, épouse VITALE.....	17.06.2014
PAGANELLI épouse ENAULT Céline.....	11.08.2014
ROCCHIA, épouse FERRARO Claude.....	08.10.2014
VAN DEN NESTE, épouse SUIN Isabelle.....	15.10.2014
GITEAU, épouse GAZANION Sophie.....	29.10.2014

5. Orthophonistes :

NICOLAO Gisèle, épouse BELLONE.....	06.10.1971
TOESCA Danièle, épouse NIVET.....	02.08.1974
HANN Françoise, épouse FOURNEAU.....	02.02.1979
- Collaborateur : Mlle LOMBARD Amélie	01.10.2015
CUCCHIETTI SYLVIANE, épouse CAMPANA.....	02.02.1984
- Collaborateur : DURAND Arnaud.....	01.10.2015
WATTEBLED Anne, épouse FARAGGI.....	12.01.1993
- Collaborateur : Crepy, épouse LEROY Fanny.....	28.07.2014

6. Orthoptistes :

LEPOIVRE Faustine.....	28.10.1997
- Collaborateur : SABOT Xavier.....	22.10.2009

7. Audioprothésistes :

DE MUENYNCK André.....	10.05.1976
BRION William.....	31.01.1997

8. Diététicienne :

OLIVIE Séverine.....	13.02.2004
----------------------	------------

9. Prothésiste et Orthésiste :

MOREL Alain.....	10.03.1981
------------------	------------

MAIRIE*Avis relatif au tableau de révision de la Liste Electorale.*

Le Maire informe les Monégasques que, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 839 du 23 février 1968, modifiée, sur les élections nationales et communales, le tableau de révision de la liste électorale a été déposé au Secrétariat Général de la Mairie, le 8 janvier 2016.

Tout électeur dont le nom a été omis de la Liste Electorale peut adresser une réclamation accompagnée de pièces justificatives dans les vingt jours, à peine de déchéance, de la publication de cet avis au Journal de Monaco.

Les demandes doivent être adressées à Monsieur le Maire, Président de la Commission de la Liste Electorale.

**COMMISSION DE CONTRÔLE
DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES***Nouveaux Agréments délivrés par la C.C.A.F.*

A - Activités financières (loi n° 1.338)

Nouveaux agréments délivrés par la C.C.A.F.

L'article 1^{er} de la loi n° 1.338 dispose :

Est soumis aux dispositions de la présente loi, l'exercice, à titre habituel ou professionnel, des activités ci-après énumérées :

1 - la gestion pour le compte de tiers, de portefeuilles de valeurs mobilières ou d'instruments financiers à terme ;

2 - la gestion de fonds communs de placement ou d'autres organismes de placement collectif de droit monégasque ;

3 - la réception et la transmission d'ordres sur les marchés financiers, portant sur des valeurs mobilières ou des instruments financiers à terme, pour le compte de tiers ;

4 - le conseil et l'assistance dans les matières visées aux chiffres 1 à 3 ;

6 - la gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger ;

{.....}

Dénomination	Date d'agrément	N° d'agrément	Activités visées à l'article 1 ^{er} de la loi n° 1.338
CONTROL ASSET MANAGEMENT	15/05/2015	SAF 2015/02	- 3 - 4.1 - 4.3
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LA COTE D'AZUR	10/09/2015	EC 2015/03	- 3 - 4.1 - 4.3
VOLTYLAB SAM	11/09/2015	SAF 2015/04	- 4.1 - 4.3
SYAILENDRA ASIA ADVISORY (MONACO)	09/10/2015	SAF 2015/05	- 4.1 - 4.3

SAF = société, autre qu'un établissement de crédit, relevant de la loi n° 1.338

Retrait d'agréments par la C.C.A.F. (à la demande de la société)

Dénomination	Date de retrait d'agrément	N° d'agrément	Activités visées à l'article 1 ^{er} de la loi n° 1.338
NEREAS ASSET MANAGEMENT SAM	12/06/2015	SAF 2012/01	- 4.1 - 6
REALSTONE SAM	12/06/2015	SAF 2014/02	- 2 - 4.2
EIM (MONACO) SAM	17/07/2015	SAF 2002/04	- 4.1

B - Fonds communs de placement et fonds d'investissement (loi n° 1.339)

Nouveaux agréments délivrés par la C.C.A.F.

L'article 2 de la loi n° 1.339 dispose :

« La constitution d'un fonds commun de placement est, à peine de nullité, subordonnée à l'obtention préalable d'un agrément délivré par la Commission de Contrôle des Activités Financières instituée à l'article 10 de la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007.

L'avis de délivrance d'agrément est publié au Journal de Monaco. »

Dénomination	Date d'agrément	N° d'agrément	Dépositaire	Société de gestion
CSM MONACO MAM	03/12/2015	2015-03	Compagnie Monégasque de Banque	Compagnie Monégasque de Gestion
MONACO HORIZON NOVEMBRE 2021	03/12/2015	2015-04	Compagnie Monégasque de Banque	Compagnie Monégasque de Gestion

L'article 5, alinéa 1^{er}, de la loi n° 1.339 dispose :

« Toute modification d'un élément caractéristique du prospectus complet est soumise, à peine de nullité, à l'agrément préalable de la Commission de Contrôle des Activités Financières, lequel est publié au Journal de Monaco. »

Dénomination	Date d'agrément	N° d'agrément	Dépositaire	Société de gestion
MONACTION EMERGING MARKETS	19/08/2015	2006.05/04	Compagnie Monégasque de Banque	Compagnie Monégasque de Gestion
MONACO COURT TERME EURO	21/09/2015	94.10/10	Compagnie Monégasque de Banque	Compagnie Monégasque de Gestion
MONACO COURT TERME USD	21/09/2015	2006.01/02	Compagnie Monégasque de Banque	Compagnie Monégasque de Gestion
AZUR SECURITE	21/09/2015	88.03/08	Barclays Bank PLC - succursale à Monaco	Barclays Wealth Asset Management (Monaco)

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Principauté de Monaco

Les 26 et 27 janvier, à 18 h 30,

Célébration de la Fête de la Sainte-Dévote, Patronne de la Famille Princière de la Principauté de Monaco et du Diocèse de Monaco.

Cathédrale de Monaco

Le 27 janvier, à 9 h 45,

Festivités de la Sainte-Dévote : Accueil des Reliques par les Membres du Clergé et de la Vénérable Archiconfrérie de la Miséricorde suivi de la Messe Pontificale, à 10 heures, et d'une Procession dans les rues de Monaco-Ville.

Eglise Saint-Charles

Le 28 janvier, de 20 h à 22 h,

Dans le cadre du parcours « Au fil de la Bible... » : conférence sur le thème « Le Livre de la Sagesse : éternité et histoire » par l'Abbé Pierre Dumoulin, docteur en Théologie et diplômé de l'Institut Biblique.

Eglise Sainte-Dévote

Le 26 janvier, à 10 h 30,

Festivités de la Sainte-Dévote : Messe des Traditions.

Le 26 janvier, à 19 h,

Festivités de la Sainte-Dévote : Salut du Très Saint-Sacrement suivi de l'Embrasement de la Barque Symbolique sur le Parvis de l'Eglise Sainte-Dévote. A 19 h 45, feu d'artifice.

Le 27 janvier, à 16 h,

Festival International d'Orgue « In Tempore Organi » : Concert par Jan Willem Jansen.

Eglise Saint-Nicolas - Foyer Paroissial

Le 1^{er} février, à 19 h,

Ciné-Club : projection du film « Limitless » de Neil Burger suivie d'un débat.

Le 5 février, de 20 h à 22 h,

Dans le cadre du parcours philosophique « Il était une fois... la mythologie », conférence sur le thème « Hybris (la démesure) : le retour au chaos » par l'Abbé Alain Goinot.

Auditorium Rainier III

Le 20 janvier, à 16 h,

Concert Jeune Public par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Philippe Béran avec Jo Bullit, narrateur et Marina Sosnina, peintre sur sable. Au programme : « Pinocchio » de Sergio Rendine.

Le 31 janvier, à 18 h,

Série Grande Saison - Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Jean-Claude Casadesus avec Fanny Clamagirand, violon. Au programme : Probst, Sibelius, Debussy et Stravinsky.

Le 4 février, à 18 h 30,

Série Happy Hour Musical - concert de musique de chambre par une sélection de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo composée de Milena Legourska, violon, Tristan Dely, alto, Thibault Leroy, violoncelle, Malcy Gouget, flûte, Sophia Steckeler, harpe. Au programme : Debussy et Pierné.

Le 7 février, à 18 h,

Série Grande Saison - Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Karl-Heinz Steffens avec Lise de La Salle, piano. Au programme : Ligeti, Saint-Saens, Fauré et Debussy.

Opéra de Monte-Carlo - Salle Garnier

Les 21 (gala), 27, 30 janvier, à 20 h,

Le 24 janvier, à 15 h,

Opéra « La Wally » d'Alfredo Catalani avec Eva-Maria Westbroek, In-Sung Sim, Lucio Gallo, Jorge De León, Olivia Doray, Marie Kalinine, Bernard Imbert, le Chœur de l'Opéra de Monte-Carlo et l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Maurizio Benini, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Le 4 février, à 20 h,

Opéra « Alcina » de Georg Friedrich Haendel (version concert) avec Sonya Yoncheva, Philippe Jaroussky, Emöke Barath, Delphine Galou, Anicio Zorzi Giustiniani, Christian Senn, Hasnaa Bennani et l'Orchestre Accademia Bizantina sous la direction d'Ottavio Dantone, organisé par l'Opéra de Monte-Carlo.

Le 6 février, à 20 h 30,

Concert avec Thomas Dutronc.

Théâtre Princesse Grace

Le 18 janvier, à 21 h,

David Larible dans sa pièce de théâtre « Le Clown des Clowns » au profit de l'Association Baby & Nepal.

Le 21 janvier, à 20 h 30,

Pièce de théâtre : « Colorature » de Stephen Temperley avec Agnès Bove, Grégori Baquet et Sarah Colas.

Le 30 janvier, à 20 h 30,

Pièce de théâtre : « Un Dîner d'Adieu » d'Alexandre de la Patellière et Matthieu Delaporte avec Eric Elmosnino, Guillaume de Tonquédec et Lysiane Meys.

Le 3 février, à 20 h 30,

Pièce de théâtre : « La Colère du Tigre » de Philippe Madral avec Claude Brasseur, Yves Pignot, Sophie Broustal et Marie-Christine Danède.

Théâtre des Variétés

Le 16 janvier, à 19 h 30,

Soirée musicale « l'Arche du Cœur » au profit de l'Arche de Jean Vanier organisée par l'Association Monégasque des Amis de l'Arche avec la participation des Ensembles Allegro, la lyre roquebrunoise, le Quintette de Monte-Carlo, le pianiste Nicolas Horvath et la cantatrice Johanna Coutaud. Au programme : Chopin, Mercury et Glass.

Le 18 janvier, à 18 h 30,

Conférence sur le thème « Marche vers Compostelle : une passion contemporaine ? » par Jean-Christophe Rufin organisée par la Fondation Prince Pierre de Monaco.

Le 19 janvier, à 19 h,

A l'occasion des 750 ans de la naissance de Dante, conversation en italien sur le personnage d'Ulysse dans la Divine Comédie avec Moni Ovadia sur le thème « Le courage d'assumer son propre destin : XXVI^e Chant de l'Enfer » avec la participation de Maurizio Deho, violon et Nadio Marengo, accordéon, organisée par la Società Dante Alighieri de Monaco.

Le 25 janvier, à 18 h 30,

Conférence sur le thème « Concert-causerie - l'Art de l'improvisation » par Jean-François Zygel organisée par la Fondation Prince Pierre de Monaco.

Le 26 janvier, à 20 h 30,

Tout l'Art du Cinéma - Cycle « Les films de notre vie » : Projection du film « Week-End » de Jean-Luc Godard, organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

Le 2 février, à 19 h 30,

« Happy Goldoni ! » monologue en italien par Mercedes Martini avec masques, musique, marionnettes et la participation de Riccardo Barbera, contrebasse, organisé par la Società Dante Alighieri.

Le 3 février, à 18 h 30,

Concert avec le Big Band du Conservatoire de Jazz « Léo Ferré » organisé par Monaco Jazz Chorus.

Le 6 février, à 20 h 30,

Concert : Athéna Music Festival.

Théâtre des Muses

Le 15 janvier, à 20 h 30,

Le 16 janvier, à 21 h,

Le 17 janvier, à 16 h 30,

Pièce de théâtre : « Victor Hugo mon Amour » d'Anthéa Sogno.

Les 21 et 22 janvier, à 20 h 30,

Le 23 janvier, à 21 h,

Le 24 janvier, à 16 h 30,

Pièce de théâtre « Fabrice Luchini et Moi » de et par Olivier Sauton.

Les 28 et 29 janvier, à 20 h 30,

Le 30 janvier, à 21 h,

Le 31 janvier, à 16 h 30,

Spectacle « Des Cailloux plein les Poches » de Marie Jones.

Les 4, 5 et 6 février, à 20 h 30,

Le 7 février, à 16 h 30,

Pièce de théâtre : « Zig-zag » de Xavier Lemaire.

Grimaldi Forum

Le 30 janvier, à 20 h,

Le 31 janvier, à 18 h,

Show avec Véronic Dicaire.

Port de Monaco

Jusqu'au 16 janvier, à 17 h,

Cirque Piedon : le plus petit cirque de France, invité par le plus grand festival international du cirque du monde !

Le 26 janvier, à 18 h 30,

Festivités de la Sainte-Dévote : Hommage à Sainte-Dévote - Arrivée de la Barque Symbolique suivie de la Procession de Sainte-Dévote depuis l'avenue Président J.F. Kennedy, à 18 h 30.

Patinoire du Stade Nautique Rainier III

Le 24 janvier, de 8 h à 12 h,

Voitures radioguidées électriques sur la patinoire à ciel ouvert en partenariat avec la Fédération Monégasque de Modélisme et la société MC Clic.

Jusqu'au 28 février,

Patinoire à ciel ouvert et Kart sur glace.

Espace Fontvieille

Jusqu'au 24 janvier,

40^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo : The best of - les meilleurs artistes primés des dernières années.

Le 16 janvier, à 20 h,

40^{ème} Festival International du Cirque de Monte-carlo : Golden Show (1^{er} programme).

Le 16 janvier, à 14 h 30,

A l'occasion du 40^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo, départ de la Grande Parade et Open Air Circus Show à 15 h sur la Place du Palais.

Le 17 janvier, à 10 h 30 et à 20 h,

40^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo : Golden Show (2^e programme).

Le 19 janvier, à 20 h,

Les 20 et 23 janvier, à 14 h 30 et à 20 h,

Les 21 et 22 janvier, à 20 h,

Le 24 janvier, à 10 h 30, 14 h 30 et 19 h,

40^{ème} Festival International du Cirque de Monte-Carlo : Golden Show.

Le 30 janvier, de 14 h à 18 h 30,

Le 31 janvier, à 15 h,

« New Generation » 5^{ème} compétition de jeunes artistes présentée par le Festival International du Cirque de Monte-Carlo.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 10 h à 19 h,

Le Musée Océanographique propose une exposition sensation à la rencontre des requins : visites des aquariums, exposition de plusieurs mâchoires, rencontre avec les requins.

Jusqu'au 29 février,

« Linked », exposition d'œuvres inuites contemporaines mêlant art, science et sensibilisation organisée par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération.

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,

Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Nouveau Musée National (Villa Paloma)

Jusqu'au 17 janvier, de 10 h à 18 h,

Exposition Fausto Melotti.

Nouveau Musée National (Villa Sauber)

Jusqu'au 20 mars (du jeudi au dimanche), de 10 h à 18 h,

Exposition « Le Lab ».

Le 15 janvier, à 18 h,

Dans le cadre de l'exposition « Le Lab » : rencontre/conversation sur le thème « 59 sorties » avec Célia Pym, artiste.

Le 21 janvier, à 18 h,

Dans le cadre de l'exposition « Le Lab » : rencontre/conversation sur le thème « Le musée à l'âge du changement climatique » avec Philippe Rahm, architecte.

Le 28 janvier, à 18 h,

Dans le cadre de l'exposition « Le Lab » : rencontre/conversation sur le thème « Residency Unlimited, un regard alternatif sur les résidences d'artistes » avec Nathalie Anglès, fondatrice de Residency Unlimited, NYC.

Le 4 février, à 18 h,

Dans le cadre de l'exposition « Le Lab » : rencontre/conversation sur le thème « Le musée attaqué » avec Jean-Louis Deotte, professeur de philosophie à l'Université Paris VII, Saint-Denis.

Métropole Shopping Center

Jusqu'au 13 février, de 10 h à 19 h 30,

Exposition de photographies d'Alain Hanel sur le thème du Cirque.

Riviera Marriott Hôtel

Jusqu'au 24 janvier,

Exposition par les artistes Claude Gauthier, Thierry Mordant et Roberto Rosello sur le thème du cirque.

Hôtel Columbus Monte-Carlo

Jusqu'au 24 janvier,

Exposition par les artistes Igor Akimov, Dominique Avigdor, Pierre Assemat, Toly Castors, Nathalie Chabrier et Petit Gougou sur le thème du cirque.

Hôtel Fairmont Monte-Carlo

Jusqu'au 24 janvier,

Exposition par les artistes Jacques Cinquin, Rolf Knie, Quirin Mayer, Nall, Jacques Rebutier, Martin Stommel et Elena Zaika sur le thème du Cirque.

Sports

Principauté de Monaco

Du 18 au 24 janvier,

84^{ème} Rallye Automobile Monte-Carlo.

Du 27 janvier au 3 février,

19^{ème} Rallye Monte-Carlo Historique.

Stade Louis II

Le 24 janvier, à 14 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Toulouse.

Le 3 février,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Bastia.

Le 6 février,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Nice.

Salle Omnisports Gaston Médecin

Le 16 janvier, à 20 h,

Championnat PRO A de basket : Monaco - Limoges.

Le 23 janvier, à 20 h,

Coupe de France de basket : Monaco - Elan.

Baie de Monaco

Du 5 au 7 février,

Voile : 32^{ème} Primo Cup-Trophée Crédit Suisse, organisée par le Yacht Club de Monaco (1^{er} week-end).

Espace Léo Ferré

Le 16 janvier, de 12 h à 23 h,

Compétition de danse sportive organisée par l'A.S.M. Danse Sportive.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 20 août 2015, enregistré, le nommé :

- CURRA Giuseppe, né le 29 décembre 1965 à Mileto (Italie), de Fortunato et de MAZZITELLI Rosaria, de nationalité italienne, actuellement sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 2 février 2016, à 9 heures,

Sous la prévention de non paiement de cotisations sociales CAMTI/CARTI.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J.P. DRENO.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 26 août 2015, enregistré, la nommée :

- BERNAL CHAVES Zaida, née le 8 janvier 1976 à Bogota (Colombie), de Pablo et de CHAVES Rasalba, de nationalité colombienne, actuellement sans domicile ni résidence connus,

est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 2 février 2016, à 9 heures,

Sous la prévention de non paiement de cotisations sociales CARTI/CAMTI.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J.P. DRENO.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 3 septembre 2015, enregistré, la nommée :

- STAIANO veuve FERRETTI Anna, née le 13 janvier 1959 à Sorrento (Italie), d'Antonio et de Carmela ESPOSITO, de nationalité italienne, sans profession, sans domicile ni résidence connus,

est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 2 février 2016, à 9 heures,

Sous la prévention d'outrages à un officier ministériel, un commandant ou agent de la force publique.

Délit prévu et réprimé par les articles 26, 164, 165 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Substitut du Procureur Général,
C. COLLE.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 13 octobre 2015, enregistré, le nommé :

- CURRA Giuseppe, né le 29 décembre 1965 à Mileto (Italie), de Fortunato et de MAZZITELLI Rosaria, de nationalité italienne, actuellement sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 2 février 2016, à 9 heures,

Sous la prévention de non paiement de cotisations sociales CARTI.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de loi n° 644 du 17 janvier 1958 sur la retraite des travailleurs indépendants, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947 sur les retraites des salariés.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut,
M. BONNET.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 9 décembre 2015, enregistré, le nommé :

- BITER Adel, né le 28 février 1998 à Lille (59), de Mohamed Ali et de Fatia SOUICI, de nationalité française, sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le lundi 1^{er} février 2016, à 14 heures 30,

Sous la prévention de vol.

Délit prévu et réprimé par les articles 26 chiffre 4, 27, 309 et 325 du Code Pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Patricia GRIMAUD-PALMERO, Huissier, en date du 9 décembre 2015, enregistré, la nommée :

- SOUICI Fatia épouse BOUDRAA, sans domicile ni résidence connus,

est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le lundi 1^{er} février 2016, à 14 heures 30,

en qualité de civilement responsable de Adel BITER.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. DOREMIEUX.

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Prononcé la clôture pour extinction du passif de la procédure de liquidation des biens ouverte à l'encontre de Mme Carmela BONFIGLIO ayant exercé le commerce sous l'enseigne « MONTE CARLO BRUSH » sis 47, avenue Grande-Bretagne à Monaco.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 7 janvier 2016.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a,

Ordonné, avec toutes conséquences légales, la suspension des opérations de la liquidation des biens de la SCS ENGEL ayant exercé sous l'enseigne « RE FASHION ET DESIGN » dont le siège social se trouvait 1, rue du Ténao « Le Roc Fleuri » à Monaco pour défaut d'actif.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 7 janvier 2016.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Prononcé la liquidation des biens de la SAM MONTE-CARLO ENTERTAINMENT, dont le siège social était sis 24, avenue de Fontvieille « Aigue Marine » Bloc B à Monaco ;

Ordonné, avec toutes conséquences légales, la suspension des opérations de ladite liquidation des biens pour défaut d'actif.

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 7 janvier 2016.

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance a, avec toutes conséquences de droit,

Prononcé la jonction des instances enrôlées sous les numéros 2016/266 et 2016/281 ;

Constaté avec toutes conséquences de droit l'état de cessation des paiements de la société TERR'AMATA ayant son siège social 37, avenue des Papalins à Monaco ;

Fixé provisoirement au 30 avril 2014 la date de cette cessation des paiements ;

Prononcé également la liquidation des biens de cette société ;

Nommé Mme Rose-Marie PLAKSINE, Premier Juge au siège, en qualité de Juge commissaire ;

Désigné M. Jean-Paul SAMBA, expert-comptable, en qualité de syndic ;

Pour extrait conforme délivré en application de l'article 415 du Code de Commerce.

Monaco, le 8 janvier 2016.

EXTRAIT

Les créanciers de la cessation des paiements de Monsieur Hiroaki KODERA domicilié 20, avenue de Fontvieille à Monaco, sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de Commerce, dans les 15 jours de la publication au « Journal de Monaco », le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au greffe général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le greffier en chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 12 janvier 2016.

EXTRAIT

Les créanciers de la cessation des paiements de la SCS « KODERA & Cie » - « LE FUJI » dont le siège social est sis 17, avenue des Spélugues à Monaco, sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de Commerce, dans les 15 jours de la publication au « Journal de Monaco », le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au greffe général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le greffier en chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 12 janvier 2016.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
CESSION DE DROIT AU BAIL
—

Deuxième Insertion
—

Aux termes d'un acte reçu en double minute par Maître Nathalie AUREGLIA-CARUSO et moi-même, le 30 décembre 2015, la S.A.M. « LOLA », au capital de 305.000 €, avec siège social 27, avenue de la Costa, à Monte-Carlo, a cédé, à la « S.N.C. BERTI & Cie », au capital de 990.918,50 € et siège social 27, avenue de la Costa, à Monte-Carlo, le droit au bail portant sur des locaux situés dans l'immeuble dénommé « PARK PALACE » sis à Monte-Carlo, entre l'avenue de la Costa et l'avenue Saint-Michel, savoir : la totalité du lot numéro SEPT CENT QUATRE VINGT SIX, portant le numéro SEPT CENT CINQUANTE SIX, situé au rez-de-chaussée dudit immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 janvier 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
CESSION DE DROITS AUX BAUX
—

Deuxième Insertion
—

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 17 décembre 2015, la « SCS Juliana GOVERNATORI & Cie », ayant son siège social 39, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo a cédé à la société à responsabilité limitée dénommée « LOONA TIMELESS COUTURE », ayant son siège à Monte-Carlo, numéro 39, avenue Princesse Grace les droits aux baux portant sur les locaux numéros 6 et 7 dépendant de l'immeuble « LE BAHIA », sis numéro 39, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 janvier 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

**« S.A.R.L. SAINT-CHARLES
IMMOBILIER »**
—

APPORT DE FONDS DE COMMERCE
—

Deuxième Insertion
—

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 16 septembre 2015, contenant établissement des statuts de la société à responsabilité limitée devant exister sous la dénomination de « S.A.R.L. SAINT CHARLES IMMOBILIER », M. Frédéric NICOLET, Président de sociétés, domicilié 4, avenue des Castelans, à Monaco a apporté à ladite société un fonds de commerce de transactions sur immeubles et fonds de commerce, qu'il exploite et fait valoir Villa Barbarin, numéro 7, avenue Saint Laurent, à Monte-Carlo, sous l'enseigne « SAINT-CHARLES IMMOBILIER ».

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la société, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 15 janvier 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
« BUFFAGNI S.A.M. »

(Société Anonyme Monégasque)

—
MODIFICATION AUX STATUTS

—
I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2015, les actionnaires de la société « BUFFAGNI S.A.M. », ayant son siège 13, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo ont décidé de modifier l'article 3 (objet social) de la manière suivante :

« ART. 3.

Objet

La société a pour objet :

Entreprise générale de bâtiment tous corps d'état et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement. »

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 10 décembre 2015.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 11 janvier 2016.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 14 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
« LADUREE MONACO »

(Société Anonyme Monégasque)

—
MODIFICATION AUX STATUTS

—
I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2015, les actionnaires de la société « LADUREE MONACO », ayant son siège 5, rue du Gabian à Monaco ont décidé de modifier l'article 3 (objet social) de la manière suivante :

« ART. 3.

Objet

L'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, salon de thé et lunch ;

L'exploitation d'un laboratoire de fabrication de produits de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolats et glaces ; vente de boissons alcooliques.../...

Et généralement, toutes opérations commerciales, immobilières et financières se rattachant directement à l'objet social ci-dessus ».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 15 octobre 2015.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 6 janvier 2016.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 14 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

Signé : H. REY.

B-CONSULTING**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 11 août 2015 et 15 septembre 2015, enregistrés à Monaco les 27 août 2015 et 5 octobre 2015, Folio Bd 34 R, Case 15, et Folio Bd 62 V, Case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « B-CONSULTING ».

Objet : « La société a pour objet :

La conception, le développement, la gestion et l'exploitation de sites informatiques et de service internet sur tous supports, ainsi que toutes les prestations de services y afférentes,

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 8, avenue de Fontvieille à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Olivier BASIRE, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

**COMPAGNIE MONEGASQUE
DE PNEUS S.A.R.L.
en abrégé CMP S.A.R.L.****CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 août 2015, enregistré à Monaco le 17 août 2015, Folio Bd 32 R, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « COMPAGNIE MONEGASQUE DE PNEUS S.A.R.L. », en abrégé « CMP S.A.R.L. ».

Objet : « La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

Import/export de pneus et accessoires pour tous types de véhicules ;

Activité de marketing, études et assistance commerciale dans le secteur automobile.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 28, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Capital : 120.000 euros.

Gérant : Monsieur Paolo GIACCHERO, associé.

Gérante : Madame ASSANDRI Fabrizia épouse ROBUSTI, associée.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

MC CONCEPT

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juillet 2015, enregistré à Monaco le 5 août 2015, Folio Bd 34 R, Case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MC CONCEPT ».

Objet : « La société a pour objet :

Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger ; la fabrication par le biais de sous-traitants, la commission, le courtage, l'achat, la vente en gros, l'importation, l'exportation, la vente au détail exclusivement par des moyens de communication à distance ou sur foires et salons, de tous produits et denrées alimentaires, et notamment de compléments alimentaires ainsi que de produits de confort et de bien-être, sans stockage sur place ; la conception, la fabrication par le biais de sous-traitants, la commission, le courtage, l'achat, la vente en gros, la vente au détail exclusivement par des moyens de communication à distance ou sur foires et salons, de produits cosmétiques et de dispositifs médicaux, sans stockage sur place. Les prestations de services de marketing et de publicité ainsi que l'édition de publications dans le secteur d'activité. La création, le dépôt, l'acquisition, l'exploitation, la concession et la cession de marques, licences et modèles, concernant les activités déployées par la société ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 8, avenue des Ligures à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérante : Madame LEBLANC Christine épouse DEMENTHON, non-associée.

Gérante : Madame Patricia CAMILLETI, associée.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

MC-SOFTWARE

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 11 août 2015 et 15 septembre 2015, enregistrés à Monaco les 17 août 2015 et 5 octobre 2015, Folio Bd 42 V, Case 4, et Folio Bd 62 V, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MC-SOFTWARE ».

Objet : « La société a pour objet :

- les activités d'étude, de réalisation, de développement et de fourniture de matériels, logiciels, réseaux et services informatiques, ainsi que les services de conseil informatique et de suivi des applications ;

- la création, l'acquisition, la concession et l'exploitation directe ou indirecte de tous brevets, marques, procédés, ainsi que tous autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle contribuant à la réalisation de l'objet social.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 8, avenue de Fontvieille à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Olivier BASIRE, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

SANTE NATURA S.A.R.L.

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 23 juillet 2015 et 15 septembre 2015, enregistrés à Monaco les 11 août 2015 et 22 septembre 2015, Folio Bd 37 R, Case 4, et Folio Bd 138 R, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « SANTE NATURA S.A.R.L. ».

Objet : « La société a pour objet :

en Principauté de Monaco et à l'étranger : l'import, l'export, la commission, le courtage, le négoce international, l'achat, la vente en gros, demi-gros et au détail exclusivement au moyen de communication à distance de compléments alimentaires, produits diététiques et produits destinés à une alimentation particulière notamment sportive ainsi que de produits de bien-être.

L'export, la commission, le courtage, le négoce international, l'achat, la vente, en gros, demi-gros et au détail exclusivement au moyen de communication à distance de produits cosmétiques et de dispositifs médicaux.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 33, rue Grimaldi à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Nicolas CAPPELAERE, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

Spoton Brandz

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 septembre 2015, enregistré à Monaco le 16 septembre 2015, Folio Bd 76 R, Case 4, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « Spoton Brandz ».

Objet : « La société a pour objet, tant à Monaco qu'à l'étranger :

La conception, l'achat ainsi que la vente en gros et au détail par internet de tous articles de prêt-à-porter et accessoires de mode, sans stockage sur place, ainsi que la gestion d'un site internet lié à cette activité.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 74, boulevard d'Italie à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Karl ROBERTSON, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

YUMMY S.A.R.L.**CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE**

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date des 10 septembre 2015 et 30 octobre 2015, enregistrés à Monaco les 24 septembre 2015 et 13 novembre 2015, Folio Bd 79 R, Case 1, et Folio Bd 59 R, Case 2, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « YUMMY S.A.R.L. ».

Objet : « La société a pour objet en Principauté de Monaco et à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers directement ou indirectement ou en participation :

activité de restauration, snack-bar avec vente de vins et liqueurs à emporter, services de crèmes glacées conditionnées ;

Et généralement, toutes opérations sans exception, civiles, commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher directement à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 16 et 18, rue Princesse Caroline à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : Monsieur Lorenzo GIOVAGNORIO, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

NARMINO, DOTTA & CIE

Société en Commandite Simple
au capital de 15.000 euros
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

**TRANSFORMATION EN SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE -
CHANGEMENT DE GERANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 septembre 2015, enregistrée à Monaco le 12 octobre 2015, Folio Bd 83 V, Case 7, il a été procédé à la transformation de la société en commandite simple NARMINO, DOTTA ET CIE en société à responsabilité limitée dénommée « S.A.R.L. MONACO INTELLECTUAL PROPERTY » (en abrégé M.I. PRO), et à la nomination de Monsieur Franck SOUTOUL en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Antoine NARMINO, démissionnaire.

L'objet de la société, sa durée, son siège social ainsi que son capital social demeurent inchangés.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 10 décembre 2015.

Monaco, le 15 janvier 2016.

ALEXANE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30.000 euros
Siège social : 31, rue Grimaldi - Monaco

**DIMINUTION DU CAPITAL SOCIAL
DEMISSION D'UN COGERANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2015, les associés ont diminué le capital social de la société de 30.000 euros à 15.000 euros et pris acte de la démission de M. Jean-François THIEUX de son mandat de cogérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 décembre 2015.

Monaco, le 15 janvier 2016.

GADA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social :
Marché de Monaco, Cabine n° 3 - Monaco

DEMISSION DE DEUX COGERANTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2015, suite à une cession de parts sociales, les associés ont décidé d'entériner la démission de Messieurs Rocco PELLEGRINI et Simone CAVADINI de leur fonction de cogérant et de procéder aux modifications statutaires inhérentes.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

MONACO YACHT SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social :
33, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

NOMINATION D'UN COGERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, en date du 5 octobre 2015, les associés de MONACO YACHT SERVICES ont décidé de nommer Monsieur Enrico CARTA en qualité de cogérant de la société.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

NJOCK EVENTS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 74, boulevard d'Italie - Monaco

NOMINATION D'UN COGERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, en date du 28 octobre 2015, il a été décidé de la nomination de Monsieur Benoît GILETTA aux fonctions de cogérant de la société, conjointement avec Monsieur Pierre NJOCK. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

B.Y. MONACO S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 120.000 euros
Siège social : 42, boulevard d'Italie - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 9 novembre 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 42, boulevard d'Italie à Monaco au 28, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

DELOITTE MONACO S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 17, boulevard de Suisse - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 17, boulevard de Suisse à Monaco au 21, rue Princesse Caroline à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

FIVE STARS EVENTS S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 35.000 euros
Siège social :
13, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 novembre 2015, les associés de la société à responsabilité limitée « FIVE STARS EVENTS S.A.R.L. » ont décidé de transférer le siège social du 13, boulevard Princesse Charlotte à Monaco au 10, boulevard Princesse Charlotte à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

GALA RUSSE S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 17, avenue de l'Annonciade - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 18 novembre 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social au 42, boulevard d'Italie à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

GALAXY DIGISAT S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 74, boulevard d'Italie - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 74, boulevard d'Italie à Monaco au 29, boulevard d'Italie à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

INVESTWALL S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 18.657 euros
Siège social : Villa Trianon
45, rue Grimaldi - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 16 novembre 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 45, rue Grimaldi à Monaco au 2, rue du Gabian, c/o INTERNATIONAL BUSINESS CENTER à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

S.A.R.L. KITES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 74, boulevard d'Italie - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 74, boulevard d'Italie à Monaco au 29, boulevard d'Italie à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 11 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

**S.A.R.L. LABORATOIRE NATURE
ET VIE**

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social :
13, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 7 décembre 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 13, boulevard Princesse Charlotte, c/o DCS BUSINESS CENTER à Monaco au 3, rue de l'Industrie, c/o S.A.M. THERASCIENCE à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

S.A.R.L. PLGG CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 1, avenue de Grande-Bretagne - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 11 décembre 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 1, avenue de Grande-Bretagne à Monaco au « Park Palace » 5, impasse de la Fontaine à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

S.A.R.L. STAR WELLNESS MONACO

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 74, boulevard d'Italie - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 18 mai 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social au 36, avenue de l'Annonciade à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

S.A.R.L. VIS MANAGEMENT

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social :
 28, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 novembre 2015, il a été décidé le transfert du siège social au 1, avenue Henry Dunant à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

DALMASSO COSULICH MARITIME

en abrégé **DCM**
 Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 11, avenue de l'Hermitage - Monaco

**DISSOLUTION ANTICIPEE
 TRANSMISSION UNIVERSELLE
 DU PATRIMOINE**

Par décision en date du 16 décembre 2015, l'associé unique de la société à responsabilité limitée dénommée « DALMASSO COSULICH MARITIME » :

- a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 décembre 2015 ;

- a déclaré vouloir poursuivre l'activité en nom personnel et a décidé la transmission universelle du patrimoine de la société à son bénéficiaire.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

DICIO

Société à Responsabilité Limitée
 au capital de 15.000 euros
 Siège social : 74, boulevard d'Italie - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 11 décembre 2015, dûment enregistré à Monaco le 10 décembre 2015, les associés ont décidé de la dissolution anticipée et ont approuvé, concomitamment, les opérations et comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 11 décembre 2015.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée été déposé au Greffe Général des Tribunaux de

Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 8 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

SOLAR GRAND PRIX

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : c/o NAKHIMOV YACHTS MONACO
7, avenue des Papalins - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 août 2015, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du même jour,

- de nommer comme liquidateur Monsieur Sergey DOBROSERDOV avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation,

- de fixer le siège de la liquidation au siège social sis c/o NAKHIMOV YACHTS MONACO, 7, avenue des Papalins, 98000 Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

SWISS OCEAN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 20, boulevard Princesse Charlotte
c/o CATS - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par décision en date du 16 novembre 2015, l'associé unique de la S.A.R.L. SWISS OCEAN a décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du même jour,

- de nommer comme liquidateur Madame Antje BOSSE avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation,

- de fixer le siège de la liquidation au siège social.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 5 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

MIRABAUD GESTION PRIVEE

Société Anonyme Monégasque
Société en liquidation

au capital de 450.000 euros

Siège social et de liquidation :

« Le Mercator » - 7, rue de l'Industrie - Monaco

CHANGEMENT DE LIQUIDATEUR

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2015, Monsieur Julien MEYLAN, demeurant Chemin des Vassaux 8, 1297 Founex (SUISSE), a été nommé liquidateur de la société à compter du 1^{er} décembre 2015, sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Pierre Laurent BEL, liquidateur démissionnaire.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 4 janvier 2016.

Monaco, le 15 janvier 2016.

DEDECKER OFFSHORE SERVICES S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros

Siège social : 44, boulevard d'Italie - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les associés sont convoqués en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement au cabinet

« ERNST & YOUNG AUDIT CONSEIL & ASSOCIES », 14, boulevard des Moulins à Monaco, le 1^{er} février 2016 à 9 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- transfert de siège,
- questions diverses.

SOCIETE ANONYME V.F. CURSI

Société Anonyme Monégasque
au capital de 380.000 euros
Siège social : 1, avenue Prince Pierre - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social de la société, à Monaco, le 8 février 2016 à 11 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2014 ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice ;
- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits établis au 31 décembre 2014 ;

- Approbation de ces comptes et quitus à donner aux Administrateurs pour leur gestion ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 et autorisation à renouveler aux Administrateurs ;

- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;

- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;

- Nomination des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ;

- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, conformément à l'article 19 des statuts, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre concernant la continuation ou la dissolution de la société en raison de pertes supérieures aux trois quarts du capital social ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 8 janvier 2016
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	283,82 EUR
Monaco Plus Value Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.004,34 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.871,54 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.142,61 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.005,98 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 8 janvier 2016
Capital Obligation Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.792,55 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.121,34 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.454,84 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.357,82 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.312,03 EUR
Monaction High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.010,91 EUR
Monaco Plus Value USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.027,03 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.342,60 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.385,32 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.180,06 EUR
Capital Long Terme Parts P	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.445,22 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	458,27 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.283,67 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.343,98 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.683,82 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.380,74 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	841,49 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	932,15 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.339,62 EUR
Capital Long Terme Parts M	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	63.097,73 EUR
Capital Long Terme Parts I	18.02.2010	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	647.425,45 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.157,66 EUR
Objectif Croissance	06.06.2011	EDR Gestion (Monaco)	Edmond de Rothschild (Monaco)	1.399,72 EUR
Monaco Horizon Novembre 2015	07.05.2012	C.M.G.	C.M.B.	1.059,15 EUR
Objectif Maturité 2018	21.01.2013	EDR Gestion (Monaco)	Edmond de Rothschild (Monaco)	1.047,10 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	934,38 USD
Monaco Horizon Novembre 2018	21.05.2013	C.M.G.	C.M.B.	979,51 EUR
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.067,62 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 7 janvier 2016
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.881,83 EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.743,31 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 12 janvier 2016
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	609,09 EUR
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.881,31 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809



IMPRIMERIE MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00

